

Service instructeur
Service du Développement Culturel

N° 7e/37-07

Service consulté

FONDS D'ACTION CULTURELLE

Soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion

Résumé : Au titre de la politique du soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion, il vous est proposé, dans le présent rapport de valider :

- 3 conventions de partenariat 2007/2009 pour soutenir le CREA à Kingersheim, la Passerelle à Rixheim et La Coupole à Saint-Louis.

Lors de sa réunion du 6 juin 2007, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné, au titre de la politique de "Soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion", trois projets de conventions de partenariat.

Les propositions de cette Commission vous sont récapitulées dans les tableaux joints en *annexe 1 au rapport*.

CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Elles s'appuient chacune sur des projets artistiques et culturels formalisés par les lieux, qui s'inscrivent dans les priorités culturelles du Département visant notamment l'aménagement du territoire, la sensibilisation des publics, la permanence artistique et le soutien aux Musiques Actuelles.

Elles s'inscrivent par ailleurs dans une logique de renouvellement, à l'issue d'une évaluation conduite en 2006 par un cabinet extérieur, Option Culture, dont les conclusions ont permis d'orienter les nouvelles conventions proposées ci-après pour les années 2007 à 2009.

CREA KINGERSHEIM

Une convention de partenariat triennale a été signée entre le Département et le CREA pour les années 2004/2006, visant à soutenir le projet artistique et culturel de la structure, également aidée par la Ville, la Région et l'Etat, (label Scène Jeune Public depuis 2006).

L'étude d'Option Culture souligne que le CREA a développé un véritable projet de territoire, suivant une logique éducative et culturelle en phase avec la composition sociologique du secteur (25 % des habitants ont moins de 16 ans). L'originalité et la pertinence du projet artistique et culturel ont été soulignées, ainsi que la volonté de créer des passerelles entre les temps de diffusion et de création et les activités en atelier.

Compte tenu de la convergence des objectifs des différents partenaires publics, une convention multipartite entre la Région, la Ville de Kingersheim et le Département a pu être finalisée. Une démarche conventionnelle commune a ainsi été initiée au regard de l'évolution du projet artistique et culturel du CREA, fortement ancré dans le territoire et orienté prioritairement vers le jeune public, dans une logique éducative et culturelle.

Ce partenariat s'articule autour de 3 axes :

- sensibilisation et éducation des publics avec approche des différents publics (petite enfance, enfants, adolescents), offre artistique diversifiée...
- création et soutien aux Compagnies : accueil d'artistes en résidence, création et diffusion de spectacles jeunes publics
- dynamique des réseaux : échanges internationaux et transfrontaliers, inscription dans les réseaux

L'engagement financier qui en résulte pour le Département s'articulerait comme suit :

- 2007 : 30 000 €
- 2008 : 30 000 €
- 2009 : 30 000 €

LA PASSERELLE RIXHEIM

En 2004, le Département et la Passerelle ont signé une convention triennale de partenariat, dans le cadre de laquelle le Département s'est engagé à soutenir le projet artistique et culturel de la structure, au titre de sa politique culturelle en faveur des institutions et lieux de diffusion.

L'évaluation d'Option Culture souligne la qualité du projet artistique et culturel qui "*procède d'une conception décloisonnée de l'action culturelle et s'appuie sur un diagnostic de territoire actualisé permettant de s'adapter au plus près des besoins des publics de ce territoire*".

L'étude a cependant relevé la fragilité d'une structure évoluant dans un contexte de saturation de son offre et d'une baisse de ses financements publics.

Dans ce contexte et au regard des préconisations de Option Culture pour améliorer le dispositif partenarial, une nouvelle convention a été négociée avec la Passerelle, fondée sur son projet artistique et culturel actualisé, désormais plus ciblé sur :

- l'éducation à l'image à travers une programmation spécifique, (festival cinoch, ciné goûters, cinoch'matin, collège au cinéma...)
- le spectacle vivant et le soutien à la création (diffusion, résidences, coproductions...)

- le développement d'un projet autour des musiques actuelles
- l'éveil, la sensibilisation des usagers de la Passerelle et la formation du personnel encadrant
- l'ancrage de la Passerelle, en qualité de centre de ressources
- l'inscription de son action dans le cadre de partenariats et de réseaux

La convention prévoit un dispositif de suivi et d'évaluation du partenariat et propose des moyens financiers sur les trois années à venir avec un engagement comme suit :

- 2007 : 25 000 €
- 2008 : 27 000 €
- 2009 : 30 000 €

LA COUPOLE A SAINT-LOUIS

Le partenariat entre le Département, la Ville de Saint-Louis et la SEML "La Coupole", s'est concrétisé en septembre 2004, par une convention destinée à soutenir l'activité du Théâtre La Coupole de 2004 à 2006.

L'évaluation d'Option Culture relève *"un réel engagement en direction des publics scolaires et une activité se distinguant par ailleurs par un soutien affirmé à la création dans un environnement déficitaire en compagnies dans le Haut-Rhin"*.

Dans ce contexte, le théâtre La Coupole a actualisé son projet artistique et culturel pour les trois années à venir. Construit sur une ligne identique à celle des années antérieures, il tient compte de l'évolution récente du paysage culturel des Trois Frontières doté de nouveaux équipements culturels (Triangle, Kembs, Village-Neuf) et affiche :

- un engagement affirmé vers le jeune public, avec des actions de sensibilisation auprès des scolaires du Sundgau, territoire peu pourvu en offre culturelle
- une politique d'accueil de résidences revue, en termes de durée et thématiques,
- une spécificité dans le domaine des arts du cirque
- une volonté d'ouverture vers les structures voisines
- un soutien aux pratiques amateurs dans l'objectif de leur qualification
- une ouverture régionale et transfrontalière

Compte tenu de cette évolution, le Département propose de reconduire le partenariat pour les années 2007 à 2009 avec la Ville de Saint-Louis et la SEML "La Coupole", sur la base d'objectifs partagés avec un engagement financier comme suit :

- 2007 : 30 000 €
- 2008 : 30 000 €
- 2009 : 30 000 €

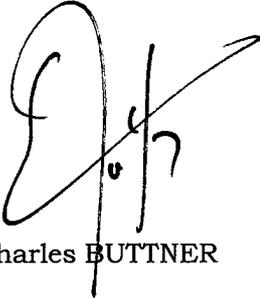
Il vous est proposé, conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, plus particulièrement son article 10 et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 imposant la passation d'une convention à l'occasion du versement d'une subvention supérieure à 23 000 € en faveur d'organismes de droit privé, de valider les trois conventions de partenariat jointes en *annexes 2, 3 et 4* ainsi que le principe de l'engagement financier du Conseil Général de 2007 à 2009 en faveur du CREA, de La Passerelle et de la Ville de Saint-Louis.

Ces engagements induisant des participations financières du Département pour un montant global de 85 000 € en 2007, il est précisé que les crédits correspondants ont fait l'objet d'une inscription lors du vote du budget primitif et que les montants nécessaires au titre de 2008 et 2009 feront l'objet d'une inscription et d'un vote dans le cadre des budgets primitifs de 2008 et 2009.

Vous voudrez bien vous prononcer sur ces propositions, étant précisé que les montants nécessaires seront prélevés, le cas échéant, sur les lignes budgétaires prévues au budget du Département à savoir :

- Fonction 311, nature 6574, enveloppe 61673 (D 022) concernant le Soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion pour un montant de 55 000 € ;
- Fonction 311, nature 65734, enveloppe 61671 (D 022) concernant le Soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion pour un montant de 30 000 € ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et autoriser le Président à signer les conventions de partenariat 2007/2009 passées avec le CREA Kingsheim, la Passerelle à Rixheim, et la Ville de Saint-Louis et la SEML "La Coupole".



Charles BUTTNER

Annexe 1
au rapport

FONDS D'ACTION CULTURELLE

Tableaux récapitulant les aides
aux Institutions et Lieux de
Diffusion

SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET LIEUX DE DIFFUSION

Commission de la Culture du 6 Juin 2007

Associations

Fonction 311 - Nature 6574 - Enveloppe 61673

(D 022)

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévision.	Intervent. souhaitée	Subvention allouée en 2006	Proposition de la 7ème commission	Observations
1	CREA Kingersheim (Centre de Rencontre, d'Echange et d'Animation)	Convention de partenariat de 2007 à 2009	2007 : 1 241 200 € 2008 : 1 262 600 € 2009 : 1 287 852 €	30 000 €	25 000 €	30 000 €	Convention triennale : 2007 : 30 000 € 2008 : 30 000 € 2009 : 30 000 €
2	La Passerelle Rixheim	Convention de partenariat de 2007 à 2009	2007 : 397 405 € 2008 : 410 000 € 2009 : 423 000 €	25 000 €	19 000 €	25 000 €	Convention triennale : 2007 : 25 000 € 2008 : 27 000 € 2009 : 30 000 €
						55 000 €	

SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET LIEUX DE DIFFUSION

Commission de la Culture du 6 Juin 2007

Communes

Fonction 311 - Nature 65734 - Enveloppe 61671

(D 022)

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévision.	Intervent. souhaitée	Subvention allouée en 2006	Proposition de la 7ème commission	Observations
1	Ville de Saint-Louis : Théâtre La Coupole	Convention de partenariat de 2007 à 2009	2007 : 1 341 000 € 2008 : 1 341 000 € 2009 : 1 341 000 €	30 000 €	27 500 €	30 000 €	Convention triennale : 2007 : 30 000 € 2008 : 30 000 € 2009 : 30 000 €
							30 000 €

Annexe 2

au rapport

**Convention de partenariat
2007/2009 entre le Département
et**

le CREA à Kingersheim

**CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT
ENTRE LA REGION ALSACE, LA VILLE DE KINGERSHEIM,
LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN, ET LE CREA DE KINGERSHEIM**

Entre :

La Région Alsace, ci-après dénommée « La Région », représentée par le Président du Conseil Régional, habilité par délibération de la Commission Permanente du....2007,

La Ville de Kingersheim, ci-après dénommée « La Ville », représentée par le Maire de Kingersheim, habilité par délibération du Conseil Municipal du2007,

Le Département du Haut-Rhin, ci-après dénommé le Département, représenté par le Président du Conseil Général, habilité par délibération de la Commission Permanente du2007,

d'une part,

Le Centre de Rencontre, d'Echange et d'Animation (CREA) de Kingersheim, ci-après dénommé le CREA, représenté par son Président, habilité par une décision du....

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les statuts du **CREA de Kingersheim**

Vu la convention du 24 mars 2004 entre le Département du Haut-Rhin et le CREA

Vu les orientations du Conseil Général pour la culture vivante adoptées par délibération du 5 décembre 2002,

Vu le projet de l'exécutif régional pour la période 2004/2010,

Vu la convention du 18 août 2006 entre la Ville de Kingersheim et le CREA

Vu les règlements financiers de la Région Alsace, de la Ville de Kingersheim et du Département du Haut-Rhin,

Vu le projet artistique et culturel proposé par le CREA

Vu les conclusions du rapport d'évaluation du cabinet Option Culture réalisé en 2006

Considérant le bilan, les résultats de la convention triennale entre le CREA et le Département pour la période 2004/2006

Préambule

Le Centre de Rencontre, d'Echange et d'Animation (CREA) de Kingersheim mène depuis 1991 une mission en faveur de l'action culturelle et de l'éducation populaire dans le Bassin de vie de Kingersheim.

Dans ce cadre, le CREA conduit une démarche artistique et culturelle autour de deux axes majeurs : la sensibilisation et l'éducation des publics et le développement des réseaux et des partenariats. Il conduit ainsi des opérations permettant l'accès de tous aux différentes formes d'art, et propose des activités culturelles, artistiques et des actions pédagogiques de qualité aux enfants, adolescents et adultes, particulièrement en milieu urbain. Il soutient également la création et la diffusion culturelles sous différentes formes, et notamment la création contemporaine, par le biais de différents projets : accueil d'artistes en résidence, festival d'illustration contemporaine ILLIKO...

Afin de favoriser la rencontre entre le spectacle vivant de qualité et le jeune public, le CREA a initié en 1992 une manifestation intitulée « Festival Momix », qui bénéficie depuis 2006 du label Théâtre Jeune Public, attribué par la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Le Festival MOMIX a fait l'objet d'une convention formalisant l'engagement du CREA et du Conseil Général, d'une durée de trois ans pour les années 2001, 2002 et 2003.

En 2004, une nouvelle convention triennale concernant l'ensemble de ses activités (et plus particulièrement la sensibilisation et l'éducation des publics d'une part, la territorialisation et les partenariats d'autre part), a été signée avec le CREA afin d'inscrire l'action culturelle départementale au cœur des territoires, au plus près des publics.

L'évaluation de cette convention, réalisée en 2006, préconise une approche plus précise des publics et des territoires visés par les actions, dans une logique de proximité prenant en compte l'aménagement du territoire, en y intégrant les données socio-économiques du secteur. Des indicateurs et des objectifs ont ainsi été déterminés dans le cadre de l'élaboration du nouveau projet artistique et culturel. Ce diagnostic social de territoire comprend des données quantitatives et qualitatives relatives à la population, au territoire, des éléments administratifs, des informations concernant les ressources culturelles et a été effectué dans la perspective d'un nouveau partenariat.

Sur ces bases, le Département entend confirmer son appui au projet du CREA de Kingersheim, en particulier dans la perspective du développement de l'accueil de résidences d'artistes relevant des arts de la scène et des musiques nouvelles et de la collaboration en réseau avec les acteurs culturels du secteur oeuvrant en faveur du spectacle jeune public.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des priorités culturelles du Département, visant essentiellement à l'aménagement culturel du territoire et à la sensibilisation des publics. Les orientations départementales se traduisent notamment par l'encouragement à l'éducation artistique, au soutien à l'emploi culturel, l'accompagnement de projets culturels innovants ou de qualité en faveur de toutes les expressions artistiques, la valorisation des atouts artistiques des territoires et la structuration culturelle territoriale.

La Région, pour sa part, soutient le CREA au travers du festival Momix depuis sa 1^{ère} édition en 1992. Sur les années 2005-2006, une convention intégrant le festival, mais également des actions de coopération initiées dans un cadre transfrontalier a été signée, ouvrant la voie à un partenariat portant sur un plus large panel d'activités proposées par le CREA. La création et la diffusion de spectacles, l'accueil d'artistes en résidence, la coopération transfrontalière et internationale, le travail en réseau, ainsi que l'aménagement équilibré du territoire régional, répondent plus particulièrement aux priorités de la Région.

Compte tenu de l'évolution du projet artistique et culturel du CREA, fortement ancré dans un large territoire et orienté prioritairement vers le jeune public, dans une logique éducative et culturelle qui lui a permis d'acquérir le statut de pôle ressource jeune public, la Ville, la Région et le Département ont souhaité adopter une démarche conventionnelle conjointe vis-à-vis du CREA pour les années 2007 à 2009, sur la base d'objectifs partagés et dans le respect des orientations spécifiques à chaque partenaire.

ARTICLE 1 – DUREE ET OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention a pour objet d'approuver, sur une période de trois ans du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009 :

- Le projet artistique et culturel du CREA (annexe 1)
- Le montant des aides de la Région, de la Ville et du Département accordées pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel et ventilées conformément à ses 3 axes principaux (annexe 2)
- Les modalités d'évaluation du partenariat (annexe 3).

ARTICLE 2 – PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DU CREA ET ORIENTATIONS CULTURELLES DES PARTENAIRES :

La Ville de Kingersheim, la Région Alsace et le Département ont décidé de soutenir le projet artistique et culturel du CREA, dont les axes principaux portent sur :

- AXE 1 : la sensibilisation et l'éducation des publics
- AXE 2 : la création et le soutien aux compagnies
- AXE 3 : la dynamique de réseaux.

Dans le cadre des axes de ce projet artistique et culturel, les actions qui sont mises en œuvre répondent aux logiques culturelles des partenaires et tendent à :

- Développer l'accueil de résidences d'artistes dans différents domaines (arts de la scène, musiques actuelles, arts plastiques...), en partenariat avec d'autres acteurs culturels du secteur oeuvrant en direction du jeune public

- Initier des projets culturels auprès de publics différenciés et notamment de ceux relevant des compétences du Département (collégiens, personnes âgées, personnes défavorisées ou empêchées),
- Encourager l'élargissement des publics à travers des actions de sensibilisation aux différentes esthétiques artistiques, y compris les cultures émergentes, par l'éveil, l'éducation, la formation... et ainsi conforter ou permettre l'appropriation des savoirs,
- Favoriser le rayonnement territorial des projets et la mise en réseau des acteurs culturels autour d'actions fédératrices,
- Promouvoir la création et la diffusion théâtrales en favorisant la production régionale
- Engager des partenariats transfrontaliers et internationaux, en veillant à un rapprochement avec les pays faisant l'objet de coopération culturelle avec la Région Alsace et le Département.

Le CREA prend l'initiative de tous ses projets qui devront s'inscrire dans les orientations mentionnées ci-dessus.

ARTICLE 3 - MODALITES ET CONDITIONS DES AIDES FINANCIERES

La Ville, la Région et le Département soutiennent le projet artistique et culturel du CREA conformément à l'annexe 1 de la convention pour lui permettre de mener à bien ses missions, et s'engagent à financer annuellement son programme d'activités culturelles.

A titre d'orientation, un échéancier prévisionnel des participations financières des différents partenaires est joint en annexe 2. Le montant des soutiens financiers sera crédité sur le compte bancaire du CREA.

Domiciliation	Code établissement	Code guichet	N° compte	Clé RIB	Titulaire
Caisse d'Epargne d'Alsace	16705	09017	08751140601	32	CREA KINGERSHEIM

Ces participations financières seront versées comme suit, sous réserve du respect, par l'association, des obligations mentionnées à l'article 6.

Pour la Région Alsace :

Une subvention globale de 72 000 € est accordée par la Région Alsace au titre de sa participation pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel du CREA, pour la période de 2007 à 2009, suivant la répartition annuelle suivante :

- au titre de l'année 2007, un montant de 23 000 €
- au titre de l'année 2008, un montant de 24 000 €
- au titre de l'année 2009, un montant de 25 000 €.

Pour les exercices 2007, 2008 et 2009, le versement s'effectuera de la manière suivante, par dérogation à l'article 20d du règlement financier de la Région Alsace :

- un acompte de 50 % en début d'exercice, - et pour l'année 2007, après notification de la présente convention -, sur présentation d'une demande de versement signée par le représentant légal de l'association, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire, d'un programme prévisionnel d'activités, et d'un budget prévisionnel équilibré ;
- le solde sur présentation d'une demande de versement signée par le représentant légal de l'association, accompagnée des comptes annuels et de l'annexe comptable (comportant le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public) de l'exercice N-1, approuvés par l'Assemblée Générale et certifiés par le commissaire aux comptes, du compte rendu financier présenté dans la même forme que le budget prévisionnel, et du bilan artistique et culturel de l'année N -1.

Le comptable assignataire de la dépense est le Payeur Régional d'Alsace.

Pour la Ville de Kingersheim :

Conformément à la convention triennale initiée depuis 1998 entre la Ville de Kingersheim et le Créa, une subvention est accordée par la Ville au titre de sa participation pour la mise en œuvre du projet artistique, social et culturel du CREA, pour la période de 2007 à 2009, suivant la répartition annuelle ci-dessous et sous réserve de l'inscription annuelle des crédits correspondants au budget municipal :

- au titre de l'année 2007, un montant de 739 000 €
- au titre de l'année 2008, un montant de 757 500 €
- au titre de l'année 2009, un montant estimatif de 772 650 €*.

Ces subventions sont versées selon les modalités définies dans les termes de la convention Ville-Créa.

* Le montant de l'année 2009 est une estimation basée sur la convention en cours : la convention Ville-Créa 2009-2010-2011 sera préparée et signée en 2008.

Pour le Département du Haut-Rhin :

Une subvention globale de 90 000 € est accordée par le Conseil Général au titre de sa participation pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel du CREA, pour la période de 2007 à 2009, suivant la répartition annuelle ci-dessous et sous réserve de l'inscription annuelle des crédits correspondants au budget départemental :

- au titre de l'année 2007, un montant de 30 000 €
- au titre de l'année 2008, un montant de 30 000 €
- au titre de l'année 2009, un montant de 30 000 €

Ces subventions sont versées selon les modalités suivantes, conformément au règlement financier départemental.

- Un premier acompte de 50 % en début d'exercice, sous réserve d'une demande accompagnée d'un budget prévisionnel de fonctionnement en équilibre
- Le solde au cours du 2^{ème} semestre, au vu du bilan de l'exercice N-1.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Haut-Rhin.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS

Le CREA s'engage à :

- ↳ mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son projet artistique
- ↳ fournir aux partenaires financiers, chaque année :

❖ avant le 30 juin :

- ✓ un bilan, un compte de résultats détaillé du dernier exercice ainsi que l'annexe prescrite par la loi et le compte d'emploi de la subvention attribuée certifiés par un commissaire aux comptes
- ✓ le compte rendu financier propre aux programmes d'actions de l'année précédente

❖ avant le 31 décembre :

- ✓ un programme des activités de l'année à venir, accompagné d'un budget prévisionnel présenté de façon analytique et approuvé par le conseil d'administration
- ✓ un bilan d'activité complet et un état du personnel en service relatifs à l'année précédente, ainsi qu'un programme de l'année à venir.

- ↪ aviser la Ville de Kingersheim, la Région et le Département de toute modification concernant :
 - ✓ l'usage de la subvention ; les modalités de contrôle de l'emploi de la subvention se feront conformément aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi les collectivités partenaires se réservent la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide)
 - ✓ ses statuts, sa présidence, ses coordonnées (postales, bancaires...)
- ↪ faire mention du soutien de la Ville de Kingersheim, de la Région Alsace et du Département du Haut-Rhin, notamment au moyen des logos, dans ses rapports avec les médias et sur tous supports de communication relatifs aux actions financées

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, les partenaires pourront suspendre le versement des subventions, voire demander le remboursement des acomptes versés.

ARTICLE 5 - SUIVI ET EVALUATION

Il est institué un comité de suivi composé des représentants de la Ville de Kingersheim, de la Région, du Département et du CREA, chargé de suivre l'exécution de la présente convention.

Cette instance technique permet de mener des débats contradictoires et d'apporter des informations concernant la mise en œuvre de la présente convention et les orientations du projet.

Le comité de suivi est informé de l'évolution du projet artistique et culturel, de l'état financier du CREA ainsi que de la situation de l'emploi. Il se réunit au moins une fois par an sur l'initiative du Département ou de l'un des partenaires de la convention.

Suivi annuel :

Le CREA présentera chaque année à la Région Alsace, à la Ville de Kingersheim et au Département du Haut-Rhin, dans le cadre du comité de suivi, le bilan des actions de l'année écoulée ainsi que le programme d'actions culturelles à réaliser avec les subventions de chacune des collectivités au cours de l'année à venir.

Ces documents seront soumis annuellement à la Ville de Kingersheim, à la Région et au Conseil Général.

Evaluation :

Au cours du premier semestre 2009 et préalablement à la procédure de reconduction mentionnée à l'article 8, une évaluation de la présente convention et du projet artistique et culturel, ainsi qu'une évaluation financière du projet et de la structure pour la période concernée par la présente convention, seront mises en œuvre par la Région pour le compte de l'ensemble des partenaires.

Ces évaluations, dont les cahiers des charges seront réalisés au moment de la procédure sur la base des indicateurs et des thématiques figurant en annexe 3 de la présente convention, viseront entre autres à confronter les objectifs et les résultats. Elles feront l'objet d'un rapport dont les conclusions seront portées à la connaissance du CA du CREA et des assemblées délibérantes des partenaires.

ARTICLE 6 - MODIFICATION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis aux articles 1 et 2.

ARTICLE 7 - RESILIATION

La Ville de Kingersheim, la Région Alsace et le Département se réservent la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité, en cas de non respect par le Centre de Rencontre, d'Echange et d'Animation de Kingersheim, de l'une des orientations de l'article 2, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

Dans ce cas, les collectivités pourront suspendre le versement de leur contribution, voire l'annuler et demander le remboursement des sommes versées.

ARTICLE 8 - RECONDUCTION DE LA CONVENTION

Avant la fin du premier semestre de la 3^{ème} année, les signataires se concerteront afin de connaître leurs intentions respectives concernant la reconduction éventuelle de la convention.

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation des évaluations prévues à l'article 5.

ARTICLE 9 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE - CONTESTATIONS ET LITIGES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais uniquement après épuisement des voies amiables.

ARTICLE 10 - AUTRES DISPOSITIONS

- Les 3 annexes font partie intégrante de la présente convention
- Elle est établie en 4 originaux, acceptés et signés par les parties intéressées
- Un exemplaire sera remis à chaque signataire,

Colmar, le

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

Le Président du Centre de Rencontre,
d'Echange et d'Animation de Kingersheim

Le Président du Conseil Régional
d'Alsace

Le Maire de la Ville de Kingersheim

ANNEXE 3

DISPOSITIONS PORTANT SUR L'EVALUATION ARTISTIQUE ET FINANCIERE DE LA CONVENTION

Entre

LA REGION ALSACE, LA VILLE DE KINGERSHEIM ET LE DEPARTEMENT DU
HAUT-RHIN

ET LE CREA DE KINGERSHEIM

- Sensibilisation et éducations des publics
Indicateurs : nombre d'actions par tranche d'âge et répartition et nombre de jeunes concernés (petite enfance, enfance et adolescence) pour les opérations suivantes : rayonnement de l'offre de diffusion, formation des professionnels, formation et sensibilisation (école du jeune spectateur), projets développés avec les publics relevant de la compétence du Conseil Général (collèges)
- Création et soutien aux compagnies
Indicateurs : Soutien à la production : co-production de spectacles, nombre de compagnies accueillies et de spectacles créés, nombre de compagnies régionales aidées
Résidences : durée des résidences, type de résidences accueillies, projets développés, conventions avec les compagnies
- Dynamique de réseaux
Indicateurs : nature des partenariats avec les structures locales et dans le réseau Résonance : projets partagés, mutualisation des moyens
Implication au sein de réseaux à l'échelle interrégionale, transfrontalière et internationale :
Indicateurs : type de réseaux, objectifs, projets
Inscription territoriale dans l'agglomération de Mulhouse, le Département et la Région :
Indicateurs : nombre et nature d'actions menées avec la Filature, l'Agence Culturelle d'Alsace, les communautés de communes Essor du Rhin et d'Illfurth, l'Université de Haute-Alsace et les communes, médiathèques et associations et lieux de diffusion figurant dans le projet artistique et culturel.
- Musiques actuelles
Indicateurs : typologie des groupes, origine des groupes, nombre de groupes, nombre et nature des actions menées (résidences, répétitions, événements..).
- Analyses financières – (Fonctionnement/ Investissement)
(Budgets prévisionnels). Compte d'emploi des aides, budgets réalisés, bilans.
- Ressources humaines
Organigramme
- Rubriques diverses

ANNEXE 2

Centre de Rencontre, d'Echange et d'Animation (CREA) de Kingersheim
 BUDGETS PREVISIONNELS 2007/2008/2009
 PARTICIPATIONS DEPARTEMENTALES (en euros)

NOM DE LA STRUCTURE	2007				2008				2009						
	Département	Ville	Région	DRAC	TOTAL	Département	Ville	Région	DRAC	TOTAL	Département	Ville	Région	DRAC	TOTAL
CHARGES DE STRUCTURE	7 500	68 750	7 500	15 000	98 750	7 500	71 000	7 500	15 000	101 000	7 500	74 000	7 500	15 000	104 000
PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL :															
Axe 1 : Sensibilisation et éducation des publics	13 500	103 200	2 000	27 000	145 700	13 500	103 800	2 000	27 000	146 300	13 500	103 200	2 000	27 000	145 700
Axe 2 : Création et soutien aux compagnies	5 625	43 000	9 000	11 250	68 875	5 625	43 250	10 000	11 250	70 125	5 625	43 000	10 500	11 250	70 375
Axe 3 : Dynamique de réseaux	3 375	25 800	4 500	6 750	40 425	3 375	25 950	4 500	6 750	40 575	3 375	25 800	5 000	6 750	40 925
TOTAL	30 000	240 750	23 000	60 000	353 750	30 000	244 000	24 000	60 000	358 000	30 000	246 000	25 000	60 000	361 000

La subvention ville ne tient compte que de la part affectée à la diffusion culturelle plus 25% de la subvention de fonctionnement globale.

SOMMAIRE

CHAPITRE I – Sensibilisation et éducation des publics

Préambule

p. 1

- 1) Favoriser une offre artistique diversifiée p. 1
- 2) Approche et sensibilisation des différents publics p. 2
 - Petite enfance (18 mois - 3 ans) p. 2
 - Rayonnement de l'offre de diffusion
 - Formation en direction des professionnels de la petite enfance
 - Développement de partenariat
 - Enfance (4 ans – 11 ans) p. 4
 - Rayonnement de l'offre de diffusion
 - Formation et sensibilisation – L'école du jeune spectateur
 - Adolescence (12 ans -15 ans) p. 5
 - Diffusion et sensibilisation

CHAPITRE II – Création et soutien aux compagnies

- 1) Soutien à la production p. 7
- 2) Développement de résidences p. 8

CHAPITRE III – Dynamique de réseaux

- 1) Local p. 10
- 2) Interrégional p. 10
- 3) Transfrontalier et international p. 11
- 4) Inscription territoriale à l'échelle de l'agglomération de Mulhouse,
du département du Haut-Rhin et de la Région p. 11

CHAPITRE IV – Musiques actuelles

CHAPITRE V – Moyens pour mettre en œuvre le projet artistique et culturel

- 1) Equipement p. 17
- 2) Humains p. 17

Préambule

Nous avons pour ambition de dynamiser le secteur du spectacle vivant pour l'enfance et la jeunesse.

Notre expérience en matière de diffusion jeune public nous permet d'être au cœur des nouvelles expressions artistiques. Ce long travail d'accueil de compagnies venues de toute l'Europe et de la bonne connaissance des spectacles depuis 12 ans nous permet d'être à l'écoute des compagnies ayant déjà une reconnaissance dans ce domaine tout en étant attentif aux compagnies émergentes. En matière de diffusion, nous veillerons à prendre en compte les compagnies régionales qui s'impliquent dans une démarche professionnelle originale mais la programmation sera également axée sur l'accueil de productions nationales et internationales afin de maintenir notre lieu comme un lieu référence en matière de jeunes publics. Une attention sera portée sur les créations ainsi que sur l'accueil de compagnies allemandes. L'équilibre entre toutes ces composantes sera lié à l'actualité artistique du moment. Notre projet se déroulera dans le cadre d'une saison culturelle ainsi qu'à travers le festival MOMIX. Celui-ci sera l'espace de valorisation d'une action culturelle et artistique qui se décline toute l'année.

Notre objectif est de développer un projet global qui s'inscrit dans une politique de territoire s'appuyant sur de multiples partenariats.

Notre action passe par la diffusion de spectacles, la sensibilisation des publics et le soutien à la création.

L'exigence artistique, le travail de sensibilisation, l'ouverture d'une action culturelle au plus grand nombre sont les vecteurs principaux de notre action.

Ce sont ces conditions qui permettront l'élargissement des publics associant enfants, parents, enseignants afin d'accéder à des pratiques culturelles enrichissantes.

Ce travail sera l'élément de départ d'un projet qui impliquera progressivement et de manière encore plus forte de multiples partenaires : artistes, associations, institutions, entreprises pour participer à une dynamique régionale.

CHAPITRE I - Sensibilisation et éducation des publics

1) Favoriser une offre artistique diversifiée

La programmation s'appuie sur une offre résolument pluridisciplinaire. En effet, la richesse des productions pour le jeune public est liée au large domaine d'expérimentation mené par les compagnies professionnelles qui s'ouvrent de plus en plus à de nouveaux croisements artistiques.

Ainsi, nous resterons attentifs aussi bien au théâtre, qu'à la marionnette, au cirque contemporain qu'au théâtre d'ombre, à la danse, au clown, au théâtre de rue ainsi qu'à toute œuvre croisant ces différents champs.

Proposer des œuvres artistiques aux jeunes publics est un moyen de sensibiliser l'enfant à l'art et ce travail s'inscrit dans la durée et dans la répétition. Parallèlement et c'est aussi une réalité, il est nécessaire de prendre en compte tous les ans un public vierge de toute habitude artistique. C'est dans cette réalité que s'affirme la dimension de diversité artistique.

Il s'avère nécessaire de poser un regard exigeant sur toute œuvre proposée au jeune public. La notion de qualité artistique sera au centre de notre préoccupation. Nous serons attentifs à l'actualité des écritures contemporaines aussi bien dans le domaine d'un répertoire de textes publiés que de celui des nouvelles écritures scéniques.

L'innovation artistique dans des œuvres françaises ou étrangères sera un point d'appui de notre projet.

La prise en compte des démarches associant les nouvelles technologies et les expressions contemporaines seront favorisées.

La diversité artistique, au-delà du genre, est une notion permettant de proposer les nouvelles esthétiques contemporaines pour le jeune public sans oublier les démarches parfois plus conventionnelles mais de qualité.

Cette approche croisée favorisera l'élargissement des publics et leur ouverture progressive aux nouvelles formes contemporaines.

Notre objectif est d'articuler un travail de diffusion en saison ainsi que l'accueil de projets en résidence tout en maintenant une dynamique forte à l'occasion du festival MOMIX.

2) Approche et sensibilisation des différents publics

L'offre culturelle est destinée à un large public, prioritairement pour les enfants de 18 mois à 15 ans mais avec une visée tous publics bien affirmée.

Notre expérience permet de conforter cette idée de public familial puisque nous accueillons tous les ans près de 50 % de public adultes lors des représentations tous publics.

On note même une présence de plus de 70 % dans les séances proposées en soirée.

S'il faut avoir l'ambition de concerner un large public, il est toutefois nécessaire de distinguer plusieurs niveaux :

- **Petite enfance (18 mois - 3 ans)**

Il y a 10 ans déjà que le CREA avait proposé une programmation pour ce public (Projet intitulé 10 mois).

Ce projet, mis en route avec la complicité de Laurent Dupont (Tam Théâtre Musica de Parme) et de Brigitte Lallier-Maisonnette (Saint-Nazaire) avait suscité un grand engouement de la part des adultes, des enfants et des professionnels de la petite enfance. C'est un domaine artistique aujourd'hui en pleine évolution et il convient d'avoir un regard attentif sur cette nouvelle dimension.

Nous souhaitons renforcer notre programmation dans ce registre en étant tout particulièrement attentifs aux nouvelles esthétiques artistiques et en favorisant l'accueil des jeunes enfants des structures petite enfance du département, en lien avec le Conseil Général.

- **Rayonnement de l'offre de diffusion**

L'accueil de production pour la petite enfance doit être envisagée sous deux formes :

- a) **Accueil dans les salles de spectacles**

L'Espace Tival de Kingsheim sera le lieu principal d'accueil des spectacles. Par ailleurs, le CREA dispose également d'une petite salle pour ce type de productions.

- b) **Accueil dans les structures petite enfance**

A Kingsheim, la Maison de la petite enfance est un projet récent dont l'accueil de certains spectacles est possible dans une salle adaptée.

Une rencontre avec les différents équipements existants dans l'agglomération de Mulhouse nous permettra de connaître les possibilités d'accueil.

Les deux approches seront proposées et les conditions d'accueil dans les structures petite enfance seront progressivement adaptées à l'accueil de ces spectacles.

Nous envisageons de créer en lien avec la Communauté d'Agglomération de Mulhouse Sud Alsace un groupe de professionnels constitué de personnels spécialisés, artistes et professionnels de la culture pour être le moteur de ce projet.

- **Formation en direction des professionnels de la petite enfance**

L'accueil de ces spectacles ne pourra être envisagé sans un travail de sensibilisation et de formation des éducateurs(trices) petite enfance et de tout le personnel travaillant quotidiennement dans les crèches et haltes garderies. De même, le public des parents sera associé pour que l'expérience artistique soit une réussite pour tous.

Ces formations seront organisées en lien avec les artistes des compagnies invitées de manière à créer les meilleures conditions de participation des personnels à l'accueil d'un spectacle.

- Développement de partenariat

Il s'agit de se situer comme partenaire actif, fédérer les aspirations de différents acteurs du territoire en particulier à l'échelle du département du Haut-Rhin.

Nous envisageons également une collaboration avec la CAMSA, dont le champ de compétence de la petite enfance permet une approche territoriale concernant 18 structures petites enfances, 36 communes et un bassin de vie de 250 000 habitants.

Nous souhaitons également poursuivre le partenariat local avec les structures culturelles de la région comme la Passerelle de Rixheim, Expression Communes de Schweighouse, le Triangle de Huningue...

Plus largement notre collaboration s'ouvrira aussi avec le territoire de Belfort dans le cadre d'un partenariat entre le Conseil Général du Territoire de Belfort et le pays de la Région mulhousienne où cette dimension a été exprimée dans une convention de partenariat entre ces deux institutions.

Notre projet sera également axé sur la collaboration avec la scène conventionnée jeune public de Béthoncourt qui développe également un travail en direction de ce public.

• Enfance (4 ans – 11 ans)

Ce public correspond aux enfants des établissements scolaires maternelles et primaires. Il représente la cible principale de notre projet et le travail exercé dans sa direction est le plus important.

Il y a 5 écoles maternelles (Tilleuls, Louise Michel, VDE, Perdrix, Croix Marie) qui accueillent près de 500 enfants et 3 écoles primaires qui accueillent près de 800 enfants, soit 1.400 enfants.

Nous profiterons de notre expérience pour développer des collaborations avec des structures culturelles et éducatives, des établissements scolaires et des communes pour élargir le territoire de notre action.

- Rayonnement de l'offre de diffusion

Les propositions seront conformes à notre objectif de faire découvrir aux enfants les productions contemporaines.

Notre proposition sera largement ouverte aux représentations tous publics et parallèlement des séances scolaires seront proposées aux écoles.

Nous serons attentifs à l'attente des enseignants et de leur projet scolaire tout en veillant à agir dans un cadre d'éducation artistique et d'expérience du sensible pour les enfants.

L'offre de diffusion sera ouverte à un large public de la région mulhousienne et les séances scolaires seront prioritairement proposées aux écoles de Kingersheim et à celles de la couronne mulhousienne selon les possibilités.

- Formation et sensibilisation – L'école du jeune spectateur

L'objectif est de créer une école du spectateur pour dépasser le simple visionnement des spectacles et offrir aux enfants un réel temps d'échange et de préparation.

Les actions de sensibilisation sont importantes et sont les éléments qui permettent aux enfants de s'approprier un spectacle et son sens.

Le préalable à l'expérience scénique doit être menée dans une démarche partenariale entre le CREA, les artistes et les enseignants.

C'est dans ce sens que nous souhaitons affirmer cette collaboration qui peut prendre plusieurs formes :

- Rencontre avec un médiateur du CREA
- Travail et sensibilisation avec un dossier pédagogique élaboré par la compagnie ou par le CREA.
- Rencontre avec les artistes
- Organisation d'un atelier de pratique artistique (écriture, théâtre, danse...)
- Echanges après spectacle

• Adolescents (12-15 ans)

- Diffusion et sensibilisation

Bien que la production artistique en direction des adolescents ne soit pas aussi fournie que celle à l'attention des plus jeunes enfants, nous poursuivrons notre travail en leur direction avec détermination, ce public étant a fortiori une des cibles privilégiées par le Conseil Général au regard de ses compétences légales. Au-delà du simple visionnement, l'implication de plusieurs médiateurs sera nécessaire pour garantir la réussite de ces actions.

La diffusion de spectacles en direction des adolescents repose sur une bonne préparation et un investissement de plusieurs acteurs : Enseignants, artistes, médiateurs culturels, élèves.

Notre action prendra appui sur des projets qui seront menés en lien avec notre atelier théâtre, dirigé à l'heure actuelle par Anne Laure Mossière ainsi qu'avec les enseignants volontaires des collèges Joliot Curie et Emile Zola de Kingersheim. Nous proposerons des séances scolaires et inviterons également les jeunes aux séances « tout public » en soirée.

Certains projets de diffusion seront menés à partir d'ateliers de pratiques artistiques, ateliers d'écriture en lien avec les compagnies en résidence.

Une ouverture aux productions étrangères et notamment allemande sera poursuivie afin d'intégrer la dimension culturelle et linguistique.

Le champ de cette intervention pourrait s'étendre à d'autres collèges volontaires du département du Haut-Rhin.

Pour l'ensemble des actions de médiation et de sensibilisation des publics, il s'avère nécessaire de renforcer le poste de médiateur culturel pour aborder de manière construite et en profondeur cette démarche indispensable. Celui-ci devra maîtriser la dimension artistique des projets et posséder une culture de la pédagogie.

CHAPITRE II – Création et soutien aux compagnies professionnelles

1) Soutien à la production

Le CREA inscrit son projet dans une démarche attentive des compagnies pour soutenir la recherche et la création de spectacles en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Le secteur jeune public est plus fréquemment considéré comme un outil au service d'une pédagogie ou comme moyen d'aménagement culturel du territoire que comme une véritable démarche artistique nécessitant un temps de recherche et des moyens de production.

Ce secteur, malgré une grande créativité souffre encore d'un réel manque de reconnaissance. La méconnaissance générale des difficultés des compagnies qui oeuvrent souvent dans des conditions difficiles et avec peu de moyens génère une diminution progressive de nombreuses équipes artistiques qui sont pourtant parfois prometteuses.

Mais l'évolution des artistes, le travail des diffuseurs, la réception d'un public de plus en plus large devrait contribuer à donner à ce secteur une plus forte place et une plus grande visibilité.

S'il s'avère que certaines compagnies sont réellement reconnues dans cette spécificité, il convient dès aujourd'hui de créer les conditions d'accompagnement de jeunes talents émergents. A ce titre, une attention particulière sera accordée par le CREA au soutien des compagnies régionales.

Aujourd'hui, il s'agit d'inscrire ces actions dans une dimension où l'accompagnement des projets se réalise avec des moyens performants et de permettre les conditions de la diffusion de la création.

L'accompagnement d'équipes artistiques ou de compagnies peut prendre plusieurs formes. Les soutiens peuvent être d'ordre financier, matériel, d'accompagnement technique, de rencontres avec les publics. L'objectif principal reste de mettre en synergie une équipe artistique avec un lieu culturel dans un territoire donné et agir pour que la création d'un projet soit accompagnée et partagée.

3) Développement de résidences

L'accueil d'artistes en résidence sera renforcé afin de donner aux compagnies les moyens de créer de nouveaux projets. Nous inviterons tous les ans pour une période de 1 à 6 semaines, une compagnie en résidence pour développer un projet artistique alliant création, diffusion, formation et sensibilisation.

Une participation importante en matière de logistique, de mise à disposition d'espace de travail, de budget et de personnel qualifié sera définie.

Différentes possibilités sont envisageables et chaque projet fera l'objet d'une démarche construite en partenariat étroit avec la compagnie invitée.

Le soutien portera sur la création d'une nouvelle production, de son accompagnement, de la finalisation du projet avec une assistance technique pour le montage, l'éclairage et la mise en scène.

Les objectifs de ces résidences sont les suivants :

- 1) Accompagner des projets artistiques originaux et innovants :
 - Mise à disposition d'un espace de travail
 - Accompagnement technique de la production
 - Aide à la communication du projet
- 2) Organiser des rencontres avec les publics locaux et régionaux
- 3) Faire connaître le travail des compagnies auprès d'un réseau de professionnels
- 4) Démontrer, par la présence des artistes, la richesse de la création artistique pour le jeune public.
- 5) Favoriser la circulation des productions auprès des structures culturelles de la région et du Grand Est.

CHAPITRE III – Dynamique de réseaux

Malgré le développement de lieux de diffusions jeune public et de programmation dans les principaux centres de diffusion culturelle, le secteur jeune public reste un domaine en manque de structuration et sa diversité ne permet pas une grande lisibilité.

L'économie fragile de ce secteur ne favorise pas les productions lourdes et ne permet pas aux équipes artistiques les plus innovantes d'être présentes sur le marché du spectacle vivant.

Nous avons la responsabilité d'encourager une exigence artistique dans l'accompagnement de compagnies et dans un travail de synergie entre plusieurs lieux ayant des convictions identiques.

1) Local

Le réseau Résonance

Constitué de l'Espace Grün de Cernay, du Relais Culturel de Thann, de la Passerelle de Rixheim, du Triangle d'Huningue, du CREA de Kingersheim, et de l'Espace Rhénan de Kembs, ce réseau situé au sud de l'Alsace se réunit depuis plusieurs mois pour plusieurs objectifs :

- Organiser des moments d'échanges et de communication
- Mutualiser des moyens pour la diffusion ou l'aide à la production
- Organiser des projets en communs

Les premières initiatives sont nées au début de la saison 2005/2006.

Chaque lieu s'est fait l'écho d'un spectacle de chacun des partenaires et une billetterie spécifique est proposée dans chaque ville.

Les prochaines étapes s'orientent vers l'accueil d'une compagnie dont la démarche pourrait intéresser plusieurs partenaires.

Le réseau Résonance constitue le jury du festival MOMIX et décerne un prix qui permet au lauréat de revenir dans la région pour une diffusion dans différentes salles de spectacles haut-rhinoises.

2) Interrégional

L'idée de travail en réseau fait son chemin et plusieurs initiatives ont été engagées dans l'Est de la France.

- le réseau du Grand Est (Alsace - Bourgogne - Franche-Comté - Champagne-Ardenne - Lorraine) qui s'est construit depuis deux ans à travers différentes rencontres professionnelles et plus de 30 lieux culturels.

La mise en place de ce réseau est un moyen de créer une synergie entre différentes structures professionnelles qui agissent dans le domaine du spectacle vivant.

La rédaction de la charte du « RESEAU GRAND EST » propose le cadre d'action, les objectifs et les propositions de fonctionnement. Chaque Région est représentée par une structure relais. Le CREA représente cette structure pour la Région Alsace.

- la volonté de regrouper des projets au sein de trois lieux culturels dédiés à l'enfance pour engager un travail dans un cadre de centre de ressources jeunes publics interrégional.

Centre de ressources inter-régional jeunes publics

ALSACE – FRANCHE COMTE - BOURGOGNE

L'idée de créer une dynamique entre ces trois régions repose sur deux principaux constats :

- Une volonté politique de créer des liens entre le nord de la Franche-Comté et le sud de l'Alsace.
- La présence de lieux dédiés à l'enfance et la jeunesse ayant des objectifs communs : La scène conventionnée jeune public de Bethoncourt, l'ABC de Dijon et son festival A PAS CONTE.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- 1) Partager ensemble le projet d'une équipe artistique dans les différentes phases de la création artistique sur une ou deux années
- 2) Mise en place d'un temps de résidence dans chaque lieu partenaire
- 3) Mise en place d'une démarche d'accompagnement dans chaque structure
- 4) Accueil de la production dans les trois lieux

On distinguera plusieurs temps :

- La conception du projet,
- Les différentes phases de la création,
- Les actions de sensibilisation en direction des publics. Ce temps sera aussi un moyen de créer des liens avec plusieurs partenaires locaux : écoles, ateliers de théâtre, associations jeunes... Des actions croisées entre établissements scolaires des différentes régions seront possibles et l'accueil de classes ou de groupes de jeunes lors des temps forts sera encouragé.
- La présentation du projet : En encourageant la circulation des productions artistiques de chaque région vers les régions voisines. Des actions d'information et de communication communes seront proposées en direction des professionnels.

Le spectacle sera particulièrement mis en évidence dans les temps forts comme MOMIX ou À PAS CONTE pour que la présentation concerne le plus large public possible et que les programmateurs puissent avoir l'occasion de voir ces productions.

3) Transfrontalier et international

L'importance de la coopération culturelle transfrontalière n'est plus à démontrer et de nombreux débats montrent l'intérêt des instances politiques et administratives sur le sujet. Dans le cadre de la construction européenne, les échanges culturels transfrontaliers sont des moteurs pour agir dans le domaine de la reconnaissance des cultures. *" La frontière, pensée longtemps comme un handicap difficilement surmontable, commence à être envisagée comme une ressource dans un système d'interpénétration des espaces, et s'inscrit désormais dans une dynamique de (re)lecture des territoires. "*

Nous souhaitons prendre appui sur la dynamique de la jeunesse et de la culture pour engager un travail de collaboration avec nos voisins. Il nous semble important de créer des liens et des projets qui s'inscrivent à partir d'une expérience artistique.

A l'occasion de l'édition 2004 du festival MOMIX, s'est déroulée une RIDA nationale (Rencontre Interrégionale de Diffuseurs Artistiques), organisée en lien avec l'ONDA et le Relais Culture Europe, sur le thème des échanges culturels européens.

Celle-ci a rassemblé plus de 80 professionnels venus des différentes régions françaises et a permis de mieux comprendre les enjeux de ces actions. De nombreux professionnels présents ont exprimé leur intérêt pour les échanges européens et en particulier pour l'Allemagne.

En effet, la présence du Goethe Institut ainsi que de compagnies allemandes a été l'occasion de présenter les caractéristiques de la politique culturelle en faveur du jeune public. En 2005, nous avons accueillis plusieurs compagnies allemandes et organisé une Rencontre professionnelle avec plus de 70 participants (français et allemands) sur le thème de la circulation des spectacles jeunes publics en France et en Allemagne.

Fort de ces expériences, nous souhaitons développer cette démarche avec nos voisins allemands afin de construire des liens durables à partir d'un projet artistique et culturel reconnu.

Pour réaliser ce projet, nous avons besoin de créer des synergies entre différents acteurs : culturels, éducatifs, institutionnels, politiques. Au-delà des obstacles culturels et linguistiques, il s'agit de favoriser les expressions contemporaines pour le jeune public et pour les familles.

Jusqu'à ce jour, la circulation des publics du festival MOMIX (près de 14 000 spectateurs l'an passé) s'est principalement effectuée dans la région et les régions frontières françaises. L'objectif affiché est de rendre perméable la frontière avec nos voisins allemands et d'offrir les conditions et l'intérêt d'un nouveau public pour le festival MOMIX. Il s'agira dès lors de maintenir ce lien tous les ans afin de créer une mobilité régulière de ce public. Progressivement, nous envisageons des collaborations avec des compagnies, des théâtres, des festivals allemands afin de projeter des liens symétriques.

De plus, nous profiterons de cette occasion pour mieux connaître les spécificités de la culture jeune public, ses acteurs, ses institutions afin d'agir dans le développement de relations professionnelles franco-allemandes. Des actions éducatives en lien avec les écoles de Kingersheim et celles de la région du Bade Wurtemberg viendront compléter notre démarche de rencontre et de découverte artistique.

Les prochaines éditions du festival MOMIX feront une large place à l'accueil de compagnies allemandes ou de compagnies dont le travail est présenté autour d'un thème allemand.

Nous sommes persuadés que les initiatives qui visent au rapprochement des publics, à la capacité de partager des projets en commun, sont déterminantes pour une meilleure connaissance de nos voisins. C'est aussi par le biais d'une culture partagée autour de valeurs communes, que l'on insuffle des synergies et un enrichissement pour les populations, les publics, les professionnels des deux rives du Rhin.

a) Poursuite d'un projet d'ouverture sur l'Allemagne

Diffusion artistique

Dans un premier temps le projet s'inscrit dans la dynamique du festival MOMIX, événement incontournable et fédérateur au niveau professionnel et international.

Notre démarche vise (à terme) à établir des relations permanentes avec les structures, les administrations, les publics allemands.

Ce sera l'occasion d'affirmer la singularité du festival MOMIX comme une fenêtre sur la création jeune-public allemande.

Progressivement, les actions seront menées en amont et en aval du festival et nous comptons nous engager à terme avec une structure représentative du jeune public en Allemagne pour jeter les bases d'une collaboration symétrique.

La prochaine édition de notre festival porte déjà en elle les germes d'une forte dynamique, car nous agissons sur plusieurs axes en lien avec différents partenaires.

En effet, il ne s'agit pas de réduire le projet au simple accueil de compagnies mais bien de créer des projets d'appropriations par les populations allemandes et françaises.

Au moment du festival, les différents publics découvriront des productions artistiques jeunes publics avec plusieurs approches :

- La présentation de spectacles en langue allemande
- La présentation de spectacles de compagnies allemandes en langue française
- La présentation de spectacles de compagnies allemandes, sur titrés en français
- La présentation de spectacles dans les deux langues
- Autour de thématiques allemandes

La complémentarité de l'ensemble de ces actions est le garant d'une ouverture à tous les publics et favorisera le travail de préparation et d'accueil du public allemand et français.

b) MOMIX en Allemagne

Momix 2006 a représenté l'occasion de développer la diffusion de productions françaises en Allemagne. En effet, s'il nous semble important de devenir un festival à vocation transfrontalière, il est nécessaire que les échanges artistiques se multiplient dans les deux territoires.

De fait, en plus des actions menées à Kingersheim, nous souhaitons proposer une tournée de l'une ou l'autre production française dans 3 lieux du Bad Wurtemberg.

A l'heure actuelle, des contacts sont engagés avec différents partenaires comme le théâtre du Marienbad de Freiburg, le Burghof Kultur de Lörrach, avec le soutien du Centre Culturel Français de Freiburg et du Goethe Institut.

International

Au-delà de l'accueil de productions allemandes, nous accueillerons une diversité de spectacles venus de différents pays européens afin de mieux faire connaître la richesse artistique de la création jeune public. Nous serons attentifs aux créations et aux jeunes équipes artistiques en émergences.

4) Inscription territoriale à l'échelle de l'agglomération de Mulhouse, du département du Haut-Rhin et de la Région

1) La Filature, scène nationale de Mulhouse

Le partenariat avec la Filature s'engage sur différents projets menés dans la concertation et dans le souci d'une complémentarité culturelle.

Dans le cadre de MOMIX, plusieurs spectacles jeune public de grande qualité seront invités à la Filature qui dispose des conditions techniques adaptées à des productions lourdes que nous ne pouvons accueillir à Kingersheim.

Ainsi le public fidèle du festival a l'occasion de se rendre dans un lieu où l'exigence artistique est reconnue de tous.

2) L'Agence Culturelle d'Alsace

Les relations entre le CREA et l'Agence Culturelle d'Alsace se développent à travers plusieurs axes :

- Le soutien technique par le prêt de matériel scénique.
- La participation du directeur du CREA à la commission de programmation jeune-public de l'ACA.
- La programmation de spectacles dans le cadre de la tournée des Régionales

Ce partenariat permet de soutenir de jeunes compagnies et de favoriser la diffusion du spectacle vivant jeune public dans notre région.

3) La Communauté de Communes de l'Essor du Rhin

Le CREA poursuit son travail de partenariat en proposant notamment des représentations en collaboration avec la Communauté de Communes de l'Essor du Rhin.

Nous accueillons tous les ans plus de 1 000 enfants dans le cadre de séances scolaires organisées à Kingersheim et sommes en contact pour développer des relations partenariales autour des pratiques émergentes des jeunes.

Des actions de sensibilisations seront renforcées avec les écoles de ce territoire.

4) La Communauté de Communes d'Illfurth

Certains spectacles se décentralisent également à Illfurth où les responsables nous ont sollicité pour participer à MOMIX en accueillant un spectacle et en offrant des possibilités aux enfants des communes de se rendre à Kingersheim.

5) La Passerelle de Rixheim

La dynamique du festival a répondu à l'attente de cette nouvelle structure culturelle qui se positionne comme un partenaire jeune public plus particulièrement autour de spectacles destinés à la petite enfance.

6) L'Université de Haute – Alsace

Le CREA poursuit également le projet de sensibilisation au théâtre jeune public pour les étudiants de l'université dans le cadre de l'option universitaire : « Arts et Jeunesse » et ceux de la licence professionnelle « Administration des entreprises culturelles », ce qui permet d'ouvrir les étudiants aux nouvelles formes d'écriture pour le jeune public et de mieux appréhender la dimension spécifique de ce secteur en matière d'organisation, de gestion, de communication...

Par ailleurs, les étudiants de l'Université sont accueillis à plusieurs spectacles du festival MOMIX. Ce sera l'occasion pour ces derniers de rencontrer les comédiens et de découvrir certains aspects du spectacle vivant pour l'enfance et la jeunesse.

7) D'autres partenaires

De nombreuses communes et organismes associatifs sont partenaires pour l'accueil de spectacles ou le déplacement de publics :

- Les communes :
Bischheim,
Ensisheim,
Kembs,
Schweighouse/Moder,
Wittenheim,
- Médiathèques municipales : En collaboration avec la Médiathèque Jeunesse de Kingersheim.
- Associations et lieux de diffusion : l'Espace Grün de Cernay, le relais culturel de Thann, l'Association Léopard de Colmar, Le Triangle d'Huningue, l'Espace Rhénan de Kembs, l'Espace Athic d'Obernai, l'Arche de Béthoncourt, le festival A PAS CONTÉ de Dijon, Le centre culturel Pablo Picasso d'Homécourt...

CHAPITRE IV – Musiques actuelles

Le CREA souhaite également s'engager de manière déterminée dans les actions visant le domaine des musiques actuelles. A l'exemple du partenariat mené avec les Eurockéennes de Belfort, qui a permis la mise en œuvre d'un projet très intéressant avec la chanteuse Camille et le groupe japonais Les Pascals, cette expérience totalement réussie nous conforte dans cette orientation.

Les résidences à l'espace Tival sont très recherchées par les nombreux groupes de musiques qui peinent à trouver des lieux de travail et, parallèlement, la mise en œuvre d'un projet d'éducation artistique avec les élèves des établissements scolaires associant les musiques actuelles nous donne des possibilités de présenter des actions très enrichissantes.

Notre capacité d'adaptation grâce à des moyens humains et matériels favorise une réactivité forte à toutes les opportunités qui se présentent au courant de l'année.

Ainsi, après la résidence de la chanteuse Camille en juin 2006, c'est le group de Dyonisos accompagné de 50 musiciens de l'école nationale de musique de Belfort qui ont été accueilli en octobre 2006 pour la répétition de leur concert donné au zénith de Paris, puis c'est le groupe Philos, qui a profité de la scène de l'espace Tival en novembre 2006, en attendant la venue du charismatique Katerine le 20 février 2007 pour un concert scolaire et tout public en lien avec le Noumatrouf de Mulhouse et les Eurockéennes de Belfort. Par ailleurs, le CREA poursuit l'accompagnement du collectif Caméléon qui organise deux temps forts, le festival Caméléon et le festival Roots à l'espace Tival.

Les caractéristiques techniques de notre équipement l'espace Tival nous permettent de mener à bien ce type d'opération. L'accompagnement en conseils et communication est aussi un soutien non négligeable pour les organisateurs et les groupes de musique.

Plusieurs possibilités seront envisagées :

- Soutien de jeunes groupes de musique régionaux
- Accueil en résidence de groupe de musique nationaux
- Mise en place d'actions d'éducation artistique avec les écoles
- Accueil de groupe de musique pour des séances de répétition
- Soutien d'initiatives locales ou régionales pour l'organisation d'événements ou de temps forts musicaux (Caméléon, 13 actifs)

Cette dimension, totalement complémentaire tant sur le plan du registre artistique que sur celui des publics représente une spécificité et une originalité dans le paysage des lieux culturels en Alsace et en France.

CHAPITRE V – Moyens pour mettre en œuvre le projet artistique et culturel

1) Equipement

Plusieurs équipements seront utilisés pour mettre en œuvre notre projet :

- La salle de spectacle TIVAL

La conception de la salle a été étudiée pour accueillir le public familial. Des dispositions d'aménagements techniques rendent cet espace modulable et particulièrement adapté aux compagnies et aux publics. C'est aussi un lieu avec un équipement technique de pointe pour l'accueil de concerts.

Voir présentation de l'équipement sur <http://www.ville-kingsheim.fr>

- Le CREA

C'est l'équipement central pour l'animation du projet d'activités culturelles mené toute l'année en direction des enfants et des jeunes.

Il est également le siège de l'association.

Il dispose de plusieurs salles d'activités, d'une salle d'exposition, de danse, de spectacles pour les petites formes.

Il abrite également la Médiathèque jeunesse et l'Ecole de musique

- Appartement

Un appartement et une maison ont été aménagés par la commune de Kingsheim pour l'accueil de 15 artistes. Ce qui représente un potentiel d'accueil exceptionnel pour le projet.

2) Humains

- Une équipe chargée du projet artistique et culturel

- Un directeur

Chargé de construire un projet artistique lié à l'élaboration des programmations et des actions culturelles.

- Un administrateur

Chargé de la gestion administrative relative aux spectacles et à l'action culturelle. Ce secteur comprend également le suivi financier et comptable de l'association. L'administrateur a également en charge la partie administrative des dossiers et conventions.

- Une secrétaire de direction

Chargée du suivi des projets et de l'organisation générale des projets culturels

- Un chargé de communication

Chargé de la communication et des relations avec la presse

- Une équipe chargée de la mise en œuvre technique

- Un directeur technique

Il assure la gestion technique de la salle de spectacle TIVAL et de l'ensemble du projet culturel de la salle en lien avec le directeur du CREA. Il est chargé de l'examen des dossiers concernant la technique et la sécurité de l'accueil de spectacles.

- Un régisseur général

Chargé du pilotage des équipes et de la coordination technique des projets

Annexe 3

au rapport

**Convention de partenariat
2007/2009 entre le Département
et**

la PASSERELLE à RIXHEIM

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL De La Passerelle à RIXHEIM

Vu les orientations du Conseil Général pour la culture vivante adoptées par délibération du 5 décembre 2002,

Vu le règlement financier du Département du Haut Rhin,

Vu les statuts de La Passerelle,

Vu la convention du 6 Juillet 2004 entre le Département du Haut-Rhin et La Passerelle,

Vu les conclusions du rapport d'évaluation du cabinet Option Culture réalisé en 2006 et relatif au partenariat entre le Département et La Passerelle de 2004 à 2006,

Vu le projet artistique et culturel proposé par La Passerelle de 2007 à 2009,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Entre :

Le Département du Haut-Rhin, ci-après dénommé le Département, représenté par le Président du Conseil Général, habilité par délibération de la Commission Permanente du ...2007,

d'une part,

L'association La Passerelle, ci-après dénommée **La Passerelle**, représentée par sa Présidente, habilitée par une décision du....

d'autre part,

PREAMBULE

« La Passerelle » est une association chargée de la gestion d'un équipement à double vocation, centre social et relais culturel.

Au titre de son action culturelle, l'association a notamment pour mission le développement du relais culturel dans une optique de développement social. Dans cette perspective, elle met en oeuvre une politique de diffusion et de sensibilisation culturelle dont l'un des objectifs est de fidéliser et élargir le public sur la base d'un projet culturel global de qualité.

La spécificité du projet artistique de La Passerelle est d'associer le public local et les usagers des services du centre social à la mise en oeuvre d'actions culturelles diversifiées.

La recherche d'outils et la permanence d'actions de sensibilisation culturelles au cœur des projets éducatifs et sociaux contribuent à fidéliser les usagers et à élargir les pratiques culturelles et artistiques en direction d'un large public, notamment des jeunes et des familles.

La structure soutient également la création et la diffusion culturelles sous différentes formes, notamment les projets des compagnies régionales, dans le cadre de coproductions.

L'ensemble de son activité inscrit La Passerelle comme un outil culturel structurant et de proximité au rayonnement intercommunal, touchant plusieurs bassins de vie de l'agglomération mulhousienne.

En 2004, le **Département et La Passerelle ont signé une convention triennale de partenariat**, dans le cadre de laquelle le Département s'est engagé à soutenir le projet artistique et culturel de la structure, au titre sa politique culturelle en faveur des lieux des institutions et lieux de diffusion.

Ce partenariat a fait l'objet d'une évaluation, réalisée en 2006 et dont les conclusions ont souligné la qualité du projet artistique et culturel qui "*procède d'une conception décloisonnée de l'action culturelle et s'appuie sur un diagnostic de territoire actualisé permettant de s'adapter au plus près des besoins des publics de ce territoire*".

L'étude relève cependant que cette activité reste fragile, La Passerelle évoluant dans un contexte de saturation de son offre et d'une baisse de ses financements publics. Elle préconise une évolution du partenariat à travers une plus grande prise en compte, par le Département, de la singularité du projet, la dimension sociale contribuant fortement à la réussite des actions culturelles et inversement.

Dans ce contexte, La Passerelle a actualisé son projet artistique et culturel pour les trois années à venir. Construit sur une ligne identique à celle des années antérieures, il est désormais plus fortement ciblé sur l'éducation à l'image, le soutien à la création à travers l'accueil de compagnies, la création d'un évènement autour des musiques actuelles et le développement de partenariats dans le cadre de réseaux.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des priorités culturelles du Département, visant notamment à l'aménagement culturel du territoire, l'éducation artistique des publics, la permanence artistique et le soutien aux musiques actuelles.

Compte tenu de cette évolution confortant l'ancrage de la structure dans un large territoire, le Département a souhaité reconduire le partenariat avec La Passerelle pour les années 2007 à 2009, sur la base d'objectifs partagés et dans le respect des orientations départementales pour l'action culturelle.

ARTICLE 1 – DUREE ET OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention a pour objet d'approuver, sur une période de trois ans du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009 :

- Le projet artistique et culturel de La Passerelle (***annexe 1***)
- Les modalités et conditions des aides du Département pour sa mise en oeuvre (***annexe 2***)
- Les modalités de suivi du projet et d'évaluation du partenariat (***annexe 3***).

ARTICLE 2 - PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE LA PASSERELLE ET ORIENTATIONS CULTURELLES DU DEPARTEMENT :

Le Département a décidé de soutenir le projet culturel de La Passerelle, dont les axes principaux portent sur :

- L'éducation à l'image à travers une programmation, festival cinoch, ciné goûters, cinoch'matin, collègue au cinéma...
- le spectacle vivant et le soutien à la création (diffusion, résidences, coproductions...)
- le développement d'un projet autour des musiques actuelles
- l'éveil, la sensibilisation des usagers de La Passerelle et la formation du personnel encadrant
- l'ancrage de La Passerelle, en qualité de centre de ressources
- l'inscription de son action dans le cadre de partenariats et de réseaux

Dans ce cadre, La Passerelle mettra en œuvre des actions qui devront viser à :

- Encourager l'élargissement des publics à travers des actions de sensibilisation aux différentes esthétiques artistiques, y compris les cultures émergentes, par l'éveil, l'éducation, la formation...
- Initier des projets culturels auprès de publics différenciés et notamment de ceux relevant des compétences du Département (petite enfance, collégiens, personnes âgées, personnes défavorisées ou empêchées),
- Favoriser la mise en œuvre de projets dans le domaine des musiques actuelles
- Développer l'accueil de résidences d'artistes issus de disciplines artistiques diversifiées (arts de la scène, musiques actuelles, arts plastiques...), en partenariat avec d'autres acteurs culturels du secteur oeuvrant en direction du jeune public
- Favoriser le rayonnement territorial des projets à travers la mise en réseau des acteurs culturels autour de projets partagés
- Promouvoir la création et la diffusion en favorisant la production régionale

La Passerelle prend l'initiative de tous ses projets qui devront s'inscrire dans les orientations mentionnées ci-dessus.

ARTICLE 3 - MODALITES ET CONDITIONS DES AIDES FINANCIERES

Le Département soutient le projet artistique et culturel de La Passerelle, conformément à ***l'annexe 1*** de la convention et s'engage à financer annuellement son programme d'activités culturelles pour lui permettre de mener à bien ses missions.

Une subvention globale de 82 000 € est accordée par le Département au titre de sa participation à la mise en œuvre du projet artistique et culturel de La Passerelle, pour la période de 2007 à 2009, suivant la répartition annuelle ci-dessous et sous réserve de l'inscription annuelle des crédits correspondants au budget départemental (***annexe 2***) :

- au titre de l'année 2007, un montant de 25 000 €
- au titre de l'année 2008, un montant de 27 000 €
- au titre de l'année 2009, un montant de 30 000 €

Le montant des soutiens financiers sera crédité sur le compte bancaire de La Passerelle.

Domiciliation	Code établissement	Code guichet	N° compte	Clé RIB	Titulaire
CCM Rixheim	10 278	03 036	00010372145	19	LA PASSERELLE

Ces subventions sont versées selon les modalités suivantes, conformément au règlement financier départemental.

- Un premier acompte de 50 % en début d'exercice, sous réserve d'une demande accompagnée d'un budget prévisionnel de fonctionnement en équilibre
- Le solde au cours du 2^{ème} semestre, au vu du bilan de l'exercice N-1.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Haut-Rhin.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS

La Passerelle s'engage à :

- ↳ mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son projet artistique
- ↳ fournir au Département, chaque année

avant le 30 juin :

- ✓ un bilan, un compte de résultats détaillé du dernier exercice ainsi que l'annexe prescrite par la loi et le compte d'emploi de la subvention attribuée certifiés par un commissaire aux comptes
- ✓ le compte rendu financier propre aux programmes d'actions de l'année précédente

avant le 31 décembre :

- ✓ un programme des activités de l'année à venir, accompagné d'un budget prévisionnel présenté de façon analytique et approuvé par le conseil d'administration
- ✓ un bilan d'activité complet et un état du personnel en service relatifs à l'année précédente, ainsi qu'un programme de l'année à venir.

↳ aviser le Département de toute modification concernant :

- ✓ l'usage de la subvention ; les modalités de contrôle de l'emploi de la subvention se feront conformément aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide)
- ✓ ses statuts, sa présidence, ses coordonnées (postales, bancaires...)

- ↳ faire mention du soutien du Département, notamment au moyen de son logo, dans ses rapports avec les médias et sur tous supports de communication relatifs aux actions financées

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement des subventions, voire demander le remboursement des acomptes versés.

ARTICLE 5 - SUIVI ET EVALUATION

Il est institué un comité de suivi composé des représentants de La Passerelle et du Département, chargé de suivre l'exécution de la présente convention.

Cette instance technique permet de mener des débats contradictoires et d'apporter des informations concernant la mise en œuvre de la présente convention et les orientations du projet.

Le comité de suivi est informé de l'évolution du projet artistique et culturel, de l'état financier de La Passerelle ainsi que de la situation de l'emploi. Il se réunit au moins une fois par an sur l'initiative du Département.

Suivi annuel :

La Passerelle présentera chaque année au Département, dans le cadre du comité de suivi, le bilan des actions de l'année écoulée ainsi que le programme d'actions culturelles à réaliser.

Ces documents seront soumis annuellement au Conseil Général du Haut-Rhin.

Evaluation :

Au cours du premier semestre 2009, une évaluation du partenariat entre le Département et La Passerelle pour la période concernée par la présente convention sera mise en œuvre par le comité de suivi, portée et prise en charge par le Département.

L'évaluation visera à confronter les objectifs et les résultats sur les thématiques visées en **annexe 3** et fera l'objet d'un rapport dont les conclusions seront portées à la connaissance du conseil d'administration de La Passerelle et du Conseil Général du Haut-Rhin.

ARTICLE 6 - MODIFICATION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis aux articles 1 et 2.

ARTICLE 7 - RESILIATION

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité, en cas de non respect par La Passerelle de l'une des orientations de l'article 2, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de sa subvention, voire l'annuler et demander le remboursement des sommes versées.

ARTICLE 8 - RECONDUCTION DE LA CONVENTION

Avant la fin du premier semestre de la 3^{ème} année, La Passerelle et le Département se concerteront afin de fixer les modalités de la reconduction de la convention.

La conclusion d'une nouvelle convention est subordonnée à l'évaluation globale des actions sur la durée de la convention, dans les conditions prévues à l'article 5.

ARTICLE 9 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE – CONTESTATIONS ET LITIGES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais uniquement après épuisement des voies amiables.

ARTICLE 10 - AUTRES DISPOSITIONS

- Les 3 annexes font partie intégrante de la présente convention
- Elle est établie en 2 originaux, acceptés et signés par les parties intéressées
- Un exemplaire sera remis à chaque signataire,

Colmar, le

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

La Présidente de La Passerelle

PROJET CULTUREL ET ARTISTIQUE - LA PASSERELLE

2007 - 2009

Préambule

Le projet culturel de La Passerelle a progressivement trouvé une réelle adhésion des publics en se fondant sur trois supports : le cinéma, la construction d'une saison culturelle, la mise en place systématique de projets culturels et artistiques et d'évènements fédérateurs.

Au vu de la composition sociodémographique de la population locale, ces trois thématiques sont déclinées par des projets culturels dans l'objectif constant de privilégier un large public et plus spécialement le jeune public.

La Passerelle a ainsi trouvé sa place sur l'échiquier culturel régional et plus particulièrement sur la large agglomération mulhousienne.

Ceci a été possible en :

- fidélisant le public de proximité autant sur le cinéma que sur le spectacle vivant,
- menant un travail de sensibilisation auprès des usagers du centre social et de formation du personnel d'encadrement,
- positionnant « La passerelle » comme centre de ressources pour les structures socioéducatives et culturelles de l'agglomération,
- construisant des projets artistiques forts avec des compagnies régionales par le biais du soutien à la création associé à une démarche éducative et pédagogique auprès des publics et plus particulièrement les enfants et les jeunes.

Sur cette base, La Passerelle entend poursuivre et développer son action autour d'un projet culturel pour les années 2007/2008/2009.

Un projet culturel pour tous les publics

A La Passerelle, la culture est entendue dans tous les sens du terme :

- Culture, accès à l'art, à toutes les expressions artistiques mais aussi aux œuvres du patrimoine ;
- Culture qui favorise l'éducation tout au long de la vie dans le sens que lui donne l'éducation populaire, c'est à dire susciter les pratiques dans un processus de développement personnel et collectif.
- Culture au sens anthropologique, la reconnaissance des cultures, manières de penser et d'agir de différents groupes sociaux.

Le projet culturel prend fortement appui sur deux fils conducteurs : l'accès à la culture et le renforcement des liens familiaux. En effet, la spécificité de La Passerelle conduit naturellement au tissage de l'action culturelle et de l'action sociale.

Aussi, le projet culturel, décliné par des actions tout au long de l'année, vise-t-il :

- les publics du Relais mais aussi les publics potentiels, en ciblant principalement les familles
- les services internes (Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Développement social) qui inscrivent l'accès à la culture au cœur de leurs projets éducatifs

Il est bâti à partir de propositions artistiques, dans un processus de découvertes et d'éducation qui fait écho dans la vie des personnes ou des groupes de personnes.

Axes de développement :

Cinq axes donnent sens à toutes les actions mises en œuvre autour du cinéma de proximité, de la diffusion de spectacles et de l'éducation culturelle et artistique.

1- L'éducation à l'image :

Concernant le cinéma, l'objectif de La Passerelle est de construire une programmation assortie de projets d'éducation à l'image. Ainsi, au-delà de la programmation régulière, des actions favorisant la découverte du cinéma par les enfants et les familles seront mises en œuvre avec des animations conviviales et de grande qualité, sortant du «tout télé» ou du film à grande production.

La Passerelle entend fidéliser le public avec :

a) des programmations « jeune public » et « art et essai » :

- le festival ciné-jeunesse « Cinoch' », sera pérennisé sur les trois années à venir pendant les vacances de la Toussaint,
- « Les Jeudis du 7^{ème} art », rendez-vous hebdomadaire pour les adultes, donnera une place aux films d'art et d'essai dans la programmation régulière

b) des rendez-vous conviviaux, déclinaisons du festival « Cinoch' », avec les « ciné-goûters », les « Cinoch'matin », rendez-vous mensuels qui offrent l'occasion de découvrir ou de redécouvrir les films du répertoire :

- Les ciné-goûters sont programmés sur le temps de loisir de l'enfant (le mercredi) Les enfants y participent à titre individuel ou en groupe (centre de loisirs). Le goûter est l'occasion d'échanger avec le programmateur cinéma qui anime la séance.
- Les Cinoch'matin du dimanche sont construits sur le même principe mais visent le public familial, pour donner l'occasion aux parents et aux enfants de partager un moment de cinéma en famille.

c) l'éducation des jeunes publics avec la participation aux dispositifs Ecole et cinéma et Collège et cinéma.

Ce partenariat, garantie d'une qualité de programmation, s'est installé avec une belle fidélisation des écoles notamment du collège de Rixheim.

Fin 2006, nous avons accueilli régulièrement :

- les écoles « Les Romains » et « Ile Napoléon » de Rixheim ainsi que l'école primaire de Dietwiller. (250 enfants)
- les collèges de Rixheim, Riedisheim, Ottmarsheim et Habsheim (600 jeunes)

Effet de ces dispositifs :

- la participation active du milieu scolaire au festival Augenblick (partenariat Alsace cinémas) : CES de Rixheim et Habsheim, toutes les écoles primaires de Rixheim
- le soutien du programmeur cinéma aux projets scolaires comme l'exposition de la classe cinéma du collège de Rixheim, le soutien au PAC image de l'école Ile Napoléon, ou d'autres projets ponctuels du milieu scolaire sur les thématiques traitées par les enseignants.

A noter : depuis la rentrée 2007, le programmeur du cinéma La Passerelle assure la fonction de coordinateur AFCAE (Association française pour le cinéma d'art et essai) pour le grand est.... Une reconnaissance du travail approfondi d'éducation des publics.

2 -Spectacle vivant et soutien à la création :

a) une approche originale de la diffusion

Les saisons culturelles sont construites autour de spectacles sélectionnés avec l'exigence d'une grande qualité artistique. Les axes choisis, s'inscrivent dans le cadre d'une programmation identifiée par saison mais surtout sur un projet pluriannuel qui prend en compte la spécificité sociodémographique de la commune

Une attention particulière est portée à l'accueil et l'information du public ; à l'occasion des spectacles présentés sont organisées des animations avant et après spectacles, des rencontres avec les artistes à l'issue des représentations. La programmation s'adresse au :

. Jeune public avec le spectacle du mercredi :

Un cycle annuel de spectacles est proposé aux enfants, sur leur temps de loisirs. Les spectacles s'adressent aux 6/15 ans mais aussi aux tout-petits présents à La Passerelle (service petite enfance).

Cette programmation vise à reconnaître l'enfant comme spectateur à part entière et participer à son éducation. A cet effet, une véritable école vivante du jeune spectateur est animée conjointement par l'équipe du Relais et les animateurs des centres de loisirs chargés de la mise en œuvre des rencontres, des animations et des actions de sensibilisation aux rites du spectacle (accueil, comportement, écoute)...

. Familles : un rendez-vous mensuel :

Favoriser la rencontre artistique, c'est aussi favoriser des moments de partage en famille, permettre autour du spectacle vivant un véritable moment d'échange entre les parents et les enfants. Ce travail sensible est particulièrement assuré par les animateurs de la Biluthèque (espace d'animation autour du livre et du jeu) qui déclinent dans leur espace d'animation les thématiques de la programmation, permettant ainsi un avant spectacle, pour donner « goût » et un après spectacle pour prolonger le plaisir et l'échange...

Depuis 2004, la programmation prend une « couleur clown » avec la programmation de spectacles présentant plusieurs figures de clowns. Ce fil conducteur, sans être exclusif d'autres thématiques, fait l'objet d'une convention avec l'association régionale, « Les migrants », centre ressource des arts du cirque.

b) - Construire des projets artistiques forts avec des compagnies en soutenant la création :

Les compagnies ont, elles aussi, le souci de trouver leur public. Sans avoir la prétention d'accueillir des résidences de longue durée, La Passerelle travaille autour des créations des compagnies à la mise en œuvre de projets artistiques construits avec des publics.

La compagnie est choisie en fonction du public qu'elle souhaite viser, de sa capacité à développer des projets éducatifs en direction des jeunes publics et de la possibilité d'intégrer sa création, dans la programmation.

La Passerelle pose un cadre d'intervention : une rencontre artistique avec un groupe (scolaires, centre de loisirs, jeunes) qui doit aboutir à une petite création, présentée lors d'un spectacle de la compagnie. Ces créations associent artistes, animateurs, enseignants.....

Le projet fait l'objet de contrats de coproductions spécifiques incluant la dimension de travail avec les publics. En fonction des contacts établis, de l'état de la création et de sa thématique, La Passerelle assure environ 3 à 4 coproductions de ce type par an ...

En 2007 :

- Trois rencontres artistiques avec Flash marionnettes à l'occasion de la création du spectacle « Les Enchainés » (coproduction)
- rencontres artistiques avec La Puce à l'oreille à l'occasion de la création de « Don Cristo Loco » (coproduction) - théâtre d'objets
- présence artistiques et 4 journées d'ateliers musicaux de Fawzi Al Aïedy à l'occasion de la création de « Noces Bayna » à la fête de la musique - musique du monde
- en résidence de 12 jours : L'apprentie compagnie - Proserpine et sa fabrique de liens - clown
- en présence artistique 4 jours la compagnie Coc Trio, avec L'Odition, clown musical
- présence artistique (à définir) de la compagnie La Loupiote au moment de la création de « Deviens, devine » (coproduction) - théâtre d'ombre.

En 2008 :

- projet artistique pour des collégiens avec Les acteurs de Bonne foi autour du spectacle « Galères, figures libres pour un Arlequin - masque
- projet culturel en direction des adolescents autour de la présence du théâtre de la Guimbarde et du spectacle « Stone » - théâtre
- résidence discontinue de Bernard Struber de l'Orja avec ateliers finalisés par la participation des jeunes au spectacle de l'Orchestre.
- En prévision résidence clown, artiste non choisi.
- Projets de fin d'année non définis (saison 2008/2009)

En 2009 :

Actions non définies qui seront articulées à la programmation et aux coproductions.

3 - Initier, soutenir et développer les musiques actuelles :

Si La Passerelle se soucie fortement de la question de l'accès à la culture notamment par le biais des publics du centre social, nous ne pouvons ignorer le public des adolescents ou des jeunes adultes.... Or il existe bien une culture jeune qui demande une reconnaissance et qui ne se retrouve pas dans les propositions artistiques citées ci-dessus.

Nous entamerons, sur les trois années à venir, une démarche autour des musiques actuelles avec des groupes de jeunes musiciens identifiés :

-dans un premier temps il s'agira de rassembler des groupes autour de l'espace de répétition dont dispose l'Espace jeunes et qui demande la réalisation de travaux d'insonorisation (dossier en cours en mairie)

- ensuite il s'agira de fidéliser des groupes de jeunes musiciens et de leur permettre de se produire pour de petites séquences tests devant un public,
- tout en mettant en place un accompagnement artistique par la présence de musiciens mais aussi d'artistes vidéastes ou de danseurs afin de développer tous les modes d'expression des jeunes...

Le tout devant aboutir à la création d'un évènement autour des musiques actuelles, évènement où se confronteront de jeunes talents avec des talents déjà plus affirmés.

Calendrier prévisionnel :

- 2007 : « accroche » des jeunes par la constitution de groupes sous forme d'ateliers vidéo, hip hop, rap, arts plastiques et par l'accueil de groupes de musiciens en répétition (2 ou 3)
- 2008 : sur la base du travail fourni, rencontre avec des artistes. Sont pressentis Magic Electro, Bernard Struber, Sébastien Haller....
- 2009 : fusion des différents projets sur un évènement, probablement à la fête de la musique.

4 -Eveiller et sensibiliser à toutes les formes artistiques les usagers du centre social et former le personnel d'encadrement

La Passerelle a la spécificité d'offrir de nombreux services aux habitants s'adressant à presque tous les âges de la vie.

Y introduire une dimension culturelle en favorisant la découverte de toutes les expressions artistiques est un pari quotidien : l'éveil musical de la petite enfance, une programmation de spectacles pour les tout petits, le soutien des expressions artistiques visant les adolescents, mais aussi l'intervention de professionnels et/ou d'artiste au sein des activités du jeune public autour d'expressions artistiques diverses (le spectacle, la musique et les arts plastiques) contribuent à cet objectif.

Afin de poursuivre et développer cette mission, les animateurs et les personnels d'encadrement bénéficieront d'un programme de formation spécifique orienté sur les pratiques et l'application de méthodes pédagogiques en matière d'arts plastiques, musique, théâtre. Les intervenants prévus sont des artistes ayant une pratique pédagogique.

Calendrier prévisionnel des formations :

- en 2007 :

formations interne des personnels d'animation enfance sur des cycles courts d'arts plastiques, musique, spectacle vivant - 10 modules en cours.

de septembre 2007 à juin 2008 : nouveau cycle de FAPC (formation des animateurs aux pratiques culturelles), cycle de 4 séances mensuelles ouvert pour moitié aux animateurs de tout le département, formation validée par la DDJS.

- en 2008 et 2009 : reconduction.

5 - S'affirmer comme centre de ressources et développer des partenariats avec d'autres opérateurs.

Il s'agit, à partir de nos propositions culturelles, d'être capables de déceler les demandes des groupes et de les aider, tant dans la préparation de la venue des enfants au spectacle ou au cinéma que dans le montage d'un projet autour du spectacle. Cela prend la forme de rencontres préparatoires, de fourniture de dossiers pédagogiques, de sensibilisation des enfants sur la spécificité du spectacle ou d'un film et d'accueil spécifique des groupes en leur proposant un prolongement par la fréquentation des expositions ou de la Bilu...

Ces actions concernent essentiellement les centres de loisirs de l'agglomération mulhousienne.

1 -Structures socio-éducatives de l'agglomération :

Tout au long des saisons culturelles, de nombreux groupes d'enfants et de jeunes issus des structures socio-éducatives de l'agglomération sont accueillis (une quinzaine lors de la dernière saison). La programmation attractive et les activités offertes à l'issue des séances (Biluthèque) contribuent à drainer ce public.

Un travail de fond est mené avec les responsables, tant sur le plan de la formation des animateurs que sur l'aide au montage de projets, la préparation de la venue des groupes et leur accueil lors des spectacles ou des séances de cinéma.

2-Associations locales

La Passerelle sera attentive à soutenir les initiatives des associations culturelles locales qui interviennent dans la démarche de création de spectacles : dans le cadre de ses relations privilégiées avec l'association « S'cool - Dance », il en est ainsi des interventions de chorégraphes ou de danseurs professionnels, sous forme d'ateliers de pratique, au sein de la Compagnie « Pourquoi pas », (compagnie amateur de jeunes danseuses issues de l'école). Ces partenariats pourront prendre la forme d'un soutien à la coproduction.

Deux autres associations sont régulièrement accueillies : Echange Accueil pour leur cycle de conférences annuelles et le Cercle de Théâtre Alsacien pour leurs représentations annuelles.

3- Le réseau Résonances

Depuis 2005, le Relais culturel de Thann, l'Espace Grün de Cernay, Le Créa de Kingersheim, La Passerelle de Rixheim, le Triangle de Huningue et dernièrement l'Espace rhénan de Kembs, développent une démarche innovante : la mise en réseau de six lieux culturels haut-rhinois à travers « Résonances ».

Déjà habitués au travail par binômes et animés de convictions communes fortes, ces lieux culturels travaillent dans un même état d'esprit.

Au fil des rencontres et des réflexions, Résonances est devenu, grâce à la singularité des lieux et des territoires, un véritable lieu de concertation, de soutien à la création, de partage, de diffusions.

Ce qui nous rassemble :

En direction des artistes :

- favoriser la circulation des artistes et des compagnies sur nos différents territoires,
- soutien à la création et aux résidences partagées.

En direction des publics :

- favoriser la circulation des publics d'un lieu à l'autre,
- formation des acteurs selon la singularité de chaque lieu,
- mise en place d'actions de sensibilisation des enfants et des jeunes.

Pour nos lieux :

- réflexion, concertation et partage de pratiques professionnelles,
- respect de la démarche artistique et de la singularité du travail de chaque lieu,
- mutualisation des moyens de communication et du matériel technique.

La Passerelle, très active dans ce réseau, continuera à développer cette forme de partenariat particulièrement riche et créatif.

Conclusion

Ces cinq axes de travail ont été fixés à partir de l'expérience acquise, de la connaissance de la réalité du territoire d'intervention mais aussi en fonction de nos différentes missions territoriales. Ils sont une permanence d'action, mais surtout se construisent à petits pas tous les jours. La Passerelle s'attache particulièrement à ce que, dans un cadre posé avec les intervenants, les projets puissent vivre, se développer en interaction avec les publics, cette démarche étant une source de créativité, autant pour les artistes que pour les publics.

Dans ce nouveau cycle triennal, La Passerelle entend affirmer plus fortement encore son identité et sa vocation :

Être un passeur de culture pour tous les habitants.

LA PASSERELLE

BUDGETS PREVISIONNELS 2007 2008 2009

Participations départementales

LA PASSERELLE	2007			2008			2009					
	Ressources			Ressources			Ressources					
	Ville	CG 68	Autres Ressources	Charges / Budget total	Ville	CG 68	Autres Ressources	Charges / Budget total	Ville	CG 68	Autres Ressources	Charges / Budget total
CHARGES DE STRUCTURE	150 339 €		102 306 €	252 645 €	149 000 €		111 000 €	260 000 €	150 000 €		108 000 €	268 000 €
PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL :												
Education à l'image : (programmation, festival cinoch, ciners goûters cinoch'matin....)	25 000 €	5 000 €	20 000 €	50 000 €	25 000 €	5 000 €	20 000 €	50 000 €	25 500 €	7 000 €	20 000 €	52 500 €
Spectacle vivant et soutien à la création (diffusion, résidences, co productions...)	24 760 €	15 000 €	20 000 €	59 760 €	23 000 €	17 000 €	20 000 €	60 000 €	24 500 €	18 000 €	20 000 €	62 500 €
Initier soutenir et développer les musiques actuelles	11 500 €	2 500 €	1 000 €	15 000 €	15 500 €	2 500 €	2 000 €	20 000 €	12 500 €	2 500 €	5 000 €	20 000 €
Eveil, sensibilisation des usagers de la Passerelle et formation des personnels	12 500 €	2 500 €	5 000 €	20 000 €	12 500 €	2 500 €	5 000 €	20 000 €	12 500 €	2 500 €	5 000 €	20 000 €
Centre de ressources et partenariats				sur structurel				sur structurel				sur structurel
TOTAL GENERAL	224 099 €	25 000 €	148 306 €	397 405 €	225 000 €	27 000 €	158 000 €	410 000 €	225 000 €	30 000 €	158 000 €	423 000 €

**DISPOSITIONS PORTANT SUR L'ÉVALUATION DU PARTENARIAT 2007/ 2009
ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA PASSERELLE**

Thématiques retenues/Informations à recueillir

Éducation à l'Image

Indicateurs * :

- Dispositifs, labels, part des projets d'éducation à l'image dans la programmation globale, typologie des publics ciblés (tranche d'âge, origine géographique)...

Soutien à la création

Indicateurs * :

- Programmation générale : typologie des spectacles, compagnies et publics captés (tranches d'âge origine géographique....)
- Soutien à la production : co-production de spectacles, nombre de compagnies accueillies et de spectacles créés, nombre de compagnies régionales aidées
- Résidences : durée des résidences, type de résidences accueillies, projets développés, conventions avec les compagnies...

Musiques actuelles

Indicateurs * :

- Projets développés, typologie et origine géographique des groupes accueillis, nombre, nombre et contenu des actions menées (résidences, répétitions, événements, accompagnement...)

Éveil, sensibilisation, éducations des publics et formation des personnels

Indicateurs * :

- Nature des projets développés – ateliers ..., typologie des publics
- Formation des personnels : durée, contenu des formations, personnels ciblés, qualité des formateurs

Dynamique de réseaux, ancrage territorial, centre de ressources

Indicateurs * :

- Résonance : nature des projets partagés, mutualisation des moyens
- Autres réseaux : type de réseaux, objectifs, projets, nombre et nature des actions ...
- Centres de ressources : domaines ciblés, objectifs poursuivis, moyens mobilisés projets développés...

Informations financières

- Budgets prévisionnels, comptes d'emploi des aides, budgets réalisés, bilans. l'étude devra notamment mesurer les éventuels écarts entre les budgets prévisionnels et les bilans, la part des financements publics

Ressources humaines

- Organigramme

Rubriques diverses

*** les indicateurs ne sont pas limitatifs.**

Annexe 4

au rapport

**Convention de partenariat
2007/2009 entre le Département
et**

LA COUPOLE A SAINT-LOUIS

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL
du THEATRE LA COUPOLE A SAINT-LOUIS**

Vu les orientations du Conseil Général pour la culture vivante adoptées par délibération du 5 décembre 2002,

Vu le règlement financier du Département du Haut Rhin,

Vu les statuts du 9 juillet 1999 de la Société d'Economie Mixte Locale " La Coupole",

Vu le contrat de régie intéressée du 17 juin 1999 entre la ville de Saint-Louis et la SEML La Coupole,

Vu la convention du 24 Septembre 2004 entre le Département du Haut-Rhin, la ville de Saint-Louis et la Société d'Economie Mixte Locale " La Coupole",

Vu les conclusions du rapport d'évaluation du cabinet Option Culture réalisé en 2006 et relatif au partenariat entre le Département, la ville de Saint-Louis et la Société d'Economie Mixte Locale "La Coupole" de 2004 à 2006,

Vu le projet artistique et culturel proposé par le Théâtre "La Coupole" de 2007 à 2009,

il est convenu et arrêté ce qui suit :

Entre :

Le Département du Haut-Rhin, ci-après dénommé le Département, représenté par le Président du Conseil Général, habilité par délibération de la Commission Permanente du2007,

d'une part,

La ville de Saint-Louis, ci-après dénommée la Ville, représentée par son maire, habilitée par délibération du Conseil Municipal du

et

La Société d'Economie Mixte Locale " La Coupole", ci-après dénommée la SEML La Coupole, représentée par son administrateur, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conféré par délibération du Conseil d'administration le

d'autre part,

PREAMBULE

La ville de Saint-Louis a construit, dans le cadre de son projet global d'aménagement du centre ville, un équipement culturel comprenant une salle de spectacles (le Théâtre), des salles de cinéma et une salle pluridisciplinaire.

Elle en a confié, en 1999, l'exploitation et la gestion à la SEML « La Coupole » par le biais d'un contrat de régie intéressée. « La Coupole » ouverte en 1999 et inaugurée en décembre 2000, fait l'objet d'un budget annexe de la ville de Saint-Louis.

Dans ce contexte, Le théâtre La Coupole mène une action d'animation culturelle sur la base d'une programmation principalement axée sur trois disciplines artistiques : le théâtre, la musique, la danse.

La direction du théâtre a ainsi construit un projet artistique et culturel en s'appuyant sur un diagnostic de territoire ciblé sur l'environnement et l'offre culturels de la région de Saint-Louis ainsi que sur les attentes culturelles de la population locale.

Cette démarche a permis de qualifier un projet culturel en termes :

- de disciplines artistiques à valoriser, principalement autour du théâtre, des musiques, de la danse et du cirque
- d'axes spécifiques de travail à mettre en œuvre vers le jeune public
- de stratégie globale à axer autour d'une programmation de spectacles vivants mais aussi de résidences, d'animations, de développement des pratiques amateurs
- de démarches tendant à initier des réseaux avec quelques équipements et institutions culturels territoriaux de la zone de la Régio et du Rhin Supérieur.

Ce projet a permis au théâtre La Coupole de construire avec pragmatisme et ambition son image, sa notoriété, ses publics et partant, de trouver sa place au sein du paysage culturel du sud Haut-Rhin en rayonnant sur un large bassin de vie (60 000 habitants) au cœur du Pays de Saint-Louis et de l'Agglomération Trinationale de Bâle (ATB).

Cette logique a fondé le partenariat entre le Département, la Ville de Saint-Louis et la SEML "La Coupole", concrétisé en septembre 2004, par une convention destinée à soutenir l'activité du Théâtre La Coupole de 2004 à 2006.

A son terme, ce partenariat a fait l'objet d'une évaluation dont les conclusions ont souligné *"un réel engagement en direction des publics scolaires et une activité se distinguant par ailleurs par un soutien affirmé à la création dans un environnement déficitaire en compagnies dans le Haut-Rhin"*.

Dans ce contexte, le théâtre La Coupole a actualisé son projet artistique et culturel pour les trois années à venir. Construit sur une ligne identique à celle des années antérieures, il tient compte de l'évolution récente du paysage culturel des Trois Frontières dotée de nouveaux équipements culturels (Triangle, Kembs, Village-Neuf) et affiche :

- un engagement affirmé vers le jeune public, une ouverture des actions de sensibilisation auprès des scolaires du Sundgau territoire peu pourvu en offre culturelle
- une politique d'accueil de résidences revue, en termes de durée et thématiques,
- la recherche d'une spécificité dans le domaine des arts du cirque
- une volonté d'ouverture vers les structures voisines
- un soutien aux pratiques amateurs dans l'objectif de leur qualification
- une ouverture régionale et transfrontalière

Ce projet s'inscrit dans le cadre des priorités culturelles du Département, visant essentiellement à l'aménagement culturel du territoire et à la sensibilisation des publics.

Compte tenu de cette évolution, l'activité du théâtre La Coupole étant clairement ancrée dans un large territoire et orientée prioritairement vers le jeune public dans une logique de sensibilisation culturelle, le Département a souhaité reconduire le partenariat pour les années 2007 à 2009 avec la ville de Saint-Louis, sur la base d'objectifs partagés et dans le respect de ses orientations pour l'action culturelle.

ARTICLE 1 – DUREE ET OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention a pour objet d'approuver, sur une période de trois ans du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009 :

- Le projet artistique et culturel du théâtre La Coupole (*annexe 1*)
- Les modalités et conditions des aides du Département pour sa mise en oeuvre (*annexe 2*)
- Les modalités de suivi du projet et d'évaluation du partenariat (*annexe 3*).

ARTICLE 2 – PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE LA COUPOLE ET ORIENTATIONS CULTURELLES DU DEPARTEMENT :

Le Département a décidé de soutenir le projet culturel du théâtre La Coupole, dont les axes principaux portent sur :

- ✓ la sensibilisation du jeune public à la culture
- ✓ le soutien à la création,
- ✓ l'attention particulière aux arts du cirque
- ✓ le soutien aux pratiques amateurs
- ✓ l'inscription d'une activité dans le cadre de réseaux locaux, régionaux et transfrontaliers

Dans ce cadre, le théâtre la Coupole mettra en œuvre des actions qui devront viser à :

- Encourager l'élargissement des publics à travers des actions de sensibilisation aux différentes esthétiques artistiques, y compris les cultures émergentes, par l'éveil, l'éducation, la formation...
- Initier des projets culturels auprès de publics différenciés et notamment de ceux relevant des compétences du Département (collégiens, personnes âgées, personnes défavorisées ou empêchées),
- Développer l'accueil de résidences d'artistes, en partenariat avec d'autres acteurs culturels du secteur
- Promouvoir la création en favorisant la production régionale
- La mise en œuvre d'une offre culturelle cohérente et équilibrée sur le secteur des Trois frontières, en concertation avec les opérateurs culturels locaux
- Favoriser le rayonnement territorial des projets à travers la mise en réseau des acteurs culturels du secteur autour de projets partagés, de moyens mutualisés

Le théâtre La Coupole prend l'initiative de tous ses projets qui devront s'inscrire dans les orientations mentionnées ci-dessus.

ARTICLE 3 - MODALITES ET CONDITIONS DES AIDES FINANCIERES

Le Département soutient le projet artistique et culturel du théâtre La Coupole, conformément à **l'annexe 1** de la convention et s'engage à financer annuellement son programme d'activités culturelles pour lui permettre de mener à bien ses missions.

Une subvention globale de 90 000 € est accordée par le Département à la ville de Saint-Louis au titre de sa participation à la mise en œuvre du projet artistique et culturel du théâtre La Coupole, pour la période de 2007 à 2009, suivant la répartition annuelle ci-dessous et sous réserve de l'inscription annuelle des crédits correspondants au budget départemental (**annexe 2**) :

- au titre de l'année 2007, un montant de 30 000 €
- au titre de l'année 2008, un montant de 30 000 €
- au titre de l'année 2009, un montant de 30 000 €

Ces subventions sont versées selon les modalités suivantes, conformément au règlement financier départemental.

- Un premier acompte de 50 % en début d'exercice, sous réserve d'une demande accompagnée d'un budget prévisionnel de fonctionnement en équilibre
- Le solde au cours du 2^{ème} semestre, au vu du bilan de l'exercice N-1.

Les versements seront effectués sur le compte de la ville de Saint-Louis, trésorerie de Saint-Louis, N° 30001 00581 F 68 2 0000000 31 sous réserve du respect par la ville et de la direction du théâtre La Coupole des obligations mentionnées à l'article 4.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Haut-Rhin.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS

La ville de Saint-Louis, la SEML et la direction du théâtre La Coupole, s'engagent, en concertation à :

- ↳ mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet artistique
- ↳ fournir au Département, chaque année

avant le 30 juin :

- ✓ le compte administratif annexe de La Coupole certifié par le trésorier principal
- ✓ le compte-rendu financier propre aux programmes d'actions de l'année précédente.

avant le 31 décembre :

- ✓ un programme des activités de l'année à venir, accompagné d'un budget prévisionnel présenté de façon analytique
- ✓ un bilan d'activité complet et un état du personnel en service relatifs à l'année précédente,

↳ aviser le Département de toute modification concernant :

- ✓ l'usage de la subvention ; les modalités de contrôle de l'emploi de la subvention se feront conformément aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide)
- ✓ les statuts de la SEML La Coupole, sa présidence, sa direction administrative, ses coordonnées (postales, bancaires...)

↳ faire mention du soutien du Département, notamment au moyen de son logo, dans ses rapports avec les médias et sur tous supports de communication relatifs aux actions financées

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement des subventions, voire demander à la ville de Saint-Louis le remboursement des acomptes versés.

ARTICLE 5 - SUIVI ET EVALUATION

Il est institué un comité de suivi composé des représentants de la ville, de la SEML La Coupole, de la direction du Théâtre La Coupole et du Département, chargé de suivre l'exécution de la présente convention.

Cette instance technique permet de mener des débats contradictoires et d'apporter des informations concernant la mise en œuvre de la présente convention et les orientations du projet.

Le comité de suivi est informé de l'évolution du projet artistique et culturel, de l'état financier du théâtre La Coupole ainsi que de la situation de l'emploi. Il se réunit au moins une fois par an sur l'initiative du Département.

Suivi annuel :

La direction du théâtre La Coupole présentera chaque année au Département, dans le cadre du comité de suivi, le bilan des actions de l'année écoulée ainsi que le programme d'actions culturelles à réaliser avec les subventions de chacune des collectivités au cours de l'année à venir.

Ces documents seront soumis annuellement au Conseil Général du Haut-Rhin.

Evaluation :

Au cours du premier semestre 2009, une évaluation du partenariat entre le Département , la ville de Saint-Louis et la SEML La Coupole pour la période concernée par la présente convention sera mise en œuvre par le comité de suivi, portée et prise en charge par le Département.

L'évaluation visera à confronter les objectifs et les résultats sur les thématiques visées en **annexe 3** et fera l'objet d'un rapport dont les conclusions seront portées à la connaissance du conseil d'administration de la SEML La Coupole, du Conseil Municipal de la ville de Saint-Louis et du Conseil Général du Haut-Rhin.

ARTICLE 6 - MODIFICATION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis aux articles 1 et 2.

ARTICLE 7 - RESILIATION

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité, en cas de non respect par la ville de Saint-Louis ou la SEML La Coupole de l'une des orientations de l'article 2, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, elles n'auraient pas pris les mesures appropriées ou sans mise en demeure, en cas de faute lourde.

Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de sa subvention, voire l'annuler et demander à la ville, le remboursement des sommes versées.

ARTICLE 8 - RECONDUCTION DE LA CONVENTION

Avant la fin du premier semestre de la 3^{ème} année, les partenaires se concerteront afin de fixer les modalités de la reconduction de la convention.

La conclusion d'une nouvelle convention est subordonnée à l'évaluation globale des actions sur la durée de la convention, dans les conditions prévues à l'article 5.

ARTICLE 9 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE – CONTESTATIONS ET LITIGES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais uniquement après épuisement des voies amiables.

ARTICLE 10 - AUTRES DISPOSITIONS

- Les 3 annexes font partie intégrante de la présente convention
- Elle est établie en 3 originaux, acceptés et signés par les parties intéressées
- Un exemplaire sera remis à chaque signataire,

Colmar, le

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

le Maire de la ville de Saint-Louis

La SEML La Coupole

ANNEXE 1

**Projet artistique et culturel du théâtre La Coupole
2007/2008/2009**

**Projet artistique et culturel du théâtre La Coupole
pour les années 2007/2008/2009**

Le *théâtre La Coupole*, situé dans le sud du Département est un équipement structurant qui contribue à l'aménagement culturel du territoire Haut-Rhinois.

Construit au centre-ville, face à la mairie et à la médiathèque, le théâtre dispose d'une salle de spectacle de 504 places, pourvue d'équipements techniques de haut niveau et d'une petite salle de 100 places, dispositif complémentaire à la salle principale, ayant vocation de lieu de travail, de répétition et d'accueils d'ateliers pratiques du spectacle vivant, de lectures et de conférences. Elle peut accueillir des spectacles de petite forme destinés au jeune public.

A son ouverture au public en janvier 2001, les enjeux posés étaient les suivants :

- s'inscrire dans la vie de la cité et marquer son territoire entre Mulhouse et Bâle en affirmant son identité
- afficher son ambition, convaincre et faire adhérer un public en ayant une exigence forte concernant la qualité de l'offre culturelle fondée sur la diffusion, la création et l'action culturelle.

L'élaboration du projet culturel et artistique du *théâtre La Coupole* s'est appuyée sur un double diagnostic relatif d'une part, à l'environnement culturel de Saint-Louis et à l'offre des principaux équipements et institutions culturels du secteur et d'autre part aux attentes de la population en matière de vie culturelle de proximité.

Cette démarche a permis de qualifier ce projet culturel et artistique en termes :

- de disciplines d'intervention plus prioritaires, principalement autour du théâtre, des musiques, de la danse et du cirque
- d'axe spécifique de travail en direction du jeune public
- de stratégie globale avec des objectifs qualitatifs et quantitatifs autour d'une programmation de spectacles vivants mais aussi de résidences, d'animations, de développements des pratiques amateurs par la formation et l'accueil de spectacle
- d'actions de travail en réseau avec quelques équipements et institutions culturels territoriaux de la zone de la Région et du Rhin Supérieur.

Une évolution significative a pu être observée ces dernières années, suite à l'ouverture de nouvelles structures dans la région des Trois Frontières.

Ces nouveaux équipements ont permis grâce à leur vocation complémentaire d'aider au développement d'une offre diversifiée dirigée vers l'ensemble des publics du sud du département du Haut-Rhin.

Ce projet a permis au *théâtre La Coupole* de construire avec pragmatisme et ambition son image, sa notoriété et ses publics, à la fois dans sa vocation d'équipement de proximité à la dimension urbaine du bassin de vie des *Trois Frontières* mais aussi comme équipement de référence à l'échelle du pays, à l'échelle interrégionale et transfrontalière.

Il s'agit aujourd'hui de poursuivre cette entreprise et conforter les acquis en ouvrant de nouvelles perspectives.

I LES ORIENTATIONS DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

L'activité du *théâtre La Coupole* s'exerce autour d'une programmation ambitieuse et de qualité qui concerne quatre secteurs majeurs d'activités :

- le théâtre
- les musiques (classique, jazz, spectacles lyriques et musiques du monde)
- la danse
- le cirque

Elle s'articule autour d'un axe transversal, fortement porteur d'image et de développement des publics exprimé par des actions de sensibilisation et d'initiation, formation et développement des pratiques amateurs, avec une activité spécifique en direction du jeune public (primaire, collège et lycée) dans cette dimension de diffusion, de création, de sensibilisation et d'ateliers.

Ce choix implique à la fois de :

- ne pas réduire la politique de l'équipement aux seules actions de programmation de spectacles
- mettre en place un programme spécifique d'interventions en direction du jeune public (écoles, collèges et lycée) et du public adulte notamment dans le cadre d'accueil en résidence d'équipes artistiques
- s'appuyer sur les actions déjà conduites sur la commune, et de soutenir les pratiques amateurs
- conforter l'ancrage sur le territoire de proximité et s'ouvrir sur les bassins de vie voisins en construisant des actions de partenariat avec les opérateurs culturels.

A. Les secteurs prioritaires

1. Le théâtre

a/ Les orientations de la programmation

Compte tenu de l'offre territoriale (notamment Mulhouse, Bâle et ses théâtres alémaniques ainsi que les nouveaux équipements), la programmation théâtrale s'attachera à construire sur la durée une forte identité basée sur les caractéristiques suivantes :

- une offre de pièces de qualité portée notamment par des productions privées de grande qualité
- la découverte du répertoire classique dans des mises en scène de qualité produites en France ainsi qu'en Région Alsace
- une programmation de théâtre d'auteurs contemporains, en collaboration avec le réseau des scènes nationales et des centres dramatiques nationaux et régionaux et de théâtres étrangers (suisse et allemands)
- d'une politique d'aide à la création (résidences de compagnies, co-productions et pré-achats).

La programmation de théâtre aura également pour objectif de suivre le travail de certaines compagnies sur le moyen terme en les accueillant à plusieurs reprises avec des projets différents et maintiendra une forme de fidélité à des esthétiques théâtrales en opérant un travail en profondeur avec des équipes artistiques.

Le développement qualitatif de la pratique amateur du théâtre constitue un secteur important d'activités qui devra se traduire par une qualité de l'encadrement artistique et technique.

Par ailleurs, s'appuyant sur les actions déjà conduites localement, le travail en direction du théâtre jeune public affirmera progressivement une spécificité territoriale principalement dans le bassin de proximité et dans le bassin de vie français : résidences d'artistes, programmations spécifiques et propositions hors les murs, actions pédagogiques, formation des enseignants, ateliers et visites de l'équipement.

b/ Les résidences

Un artiste ou une compagnie sont invités par une institution culturelle à séjourner en un lieu et pour une période donnée afin de réaliser une œuvre, telle est la définition originelle d'une résidence.

Aujourd'hui, c'est devenu un terme générique qui définit toute forme de partenariat dès lors qu'il y a présence d'une équipe artistique dans une structure.

L'objectif recherché est d'instaurer une permanence artistique dans un lieu et sur un territoire par la présence d'une compagnie qui mène des actions de production, de diffusion et de sensibilisation auprès des publics. Elle développe ainsi la pratique artistique.

La structure culturelle apporte dans ce cadre une aide à une équipe artistique en soutenant son travail de recherche et de création.

Il y a nécessité au moment de la décision de débiter un compagnonnage de ce type, d'une réelle communauté d'intérêt et d'objectif artistique entre un équipement culturel et une compagnie.

Cela se traduit dans tous les cas, par un engagement et une certaine prise de risque de part et d'autre.

Cette démarche partagée aujourd'hui par bon nombre de structures culturelles représente un outil majeur au service du développement culturel.

La fin de la résidence du *Théâtre du Jarnisy* (Jarny – Meurthe et Moselle)

La compagnie du *Théâtre du Jarnisy* termine sa résidence de trois années au théâtre *La Coupole* en 2007.

C'est une compagnie professionnelle de Lorraine, conventionnée par la DRAC et soutenue par les collectivités publiques (Ville de Jarny, département et Région).

Son activité s'exerce autour de la création de textes d'auteurs contemporains et autour du croisement avec d'autres arts, l'objectif étant de susciter la rencontre avec de nouveaux publics.

Le bilan des deux premières années est positif au regard du nombre d'actions et de réalisations aussi bien dans le champ de la pédagogie et de la sensibilisation que dans celui de la création.

Les nouvelles orientations de la politique de résidences

Après 5 ans et deux résidences de longue durée, l'une en danse contemporaine avec la compagnie Rénatus Hoogenraad (deux années) et l'autre avec l'équipe du Jarnisy (trois années), le théâtre *La Coupole* réoriente son programme d'accueil de compagnies artistiques sur des périodes de séjours courts.

Cela permet de recevoir davantage de compagnies et de bénéficier d'une plus grande souplesse d'intervention. L'accueil de compagnies circassiennes cette saison, nous a permis d'expérimenter ce système qui est mieux adapté à notre planning de travail très chargé.

La durée des séjours s'est échelonnée de 5 jours à 2 semaines.

En outre cela correspond davantage à la nature des demandes des compagnies.

Ces accueils permettront à des compagnies de diverses disciplines ou à des ensembles musicaux de disposer d'un grand plateau professionnel de grande qualité et d'une assistance technique.

Des compagnies se verront proposer la petite salle (Salle des Portes) avec une assistance technique, comme cela a pu être le cas en 2005 et 2006.

Les compagnies disposent également d'un hébergement confortable en appartements proches du théâtre.

Des compagnies régionales seront également accueillies pour des résidences de création (une à deux par saison).

Fréquemment des demandes sont formulées auprès du théâtre *La Coupole* par des compagnies en recherche de lieux de travail.

Certains accueils ne nécessitent pas d'assistance technique mais seulement un lieu de travail, les équipes bénéficiant d'une certaine autonomie.

Ponctuellement, des accueils de compagnies d'amateurs pourront être organisés.

Dans chaque cas, une convention est établie entre la compagnie et le *théâtre La Coupole*.

Chaque année de 3 à 5 compagnies seront accueillies en résidence.

Durant la saison 2007/2008, deux compagnies circassiennes seront accueillies en résidence : La compagnie « Le printemps des Croque-Morts » et la compagnie « Un loup pour l'homme » (partenariat avec Les Migrateurs pour la seconde).

Une compagnie de danse de Strasbourg, la compagnie Marie-Laure Agrapart et Cie, sera également présente pour une résidence de création. Pour les deux saisons ultérieures (2008/2009 – 2009/2010) des compagnies de la région et des compagnies issues d'autres régions (Îles de France, régions du Grand Est), en musique, danse, théâtre et cirque, seront accueillies en résidence.

La pratique déjà expérimentée des Voi(e)s Off en cirque, qui vise à planifier des rencontres et des accueil de publics divers (élèves d'établissements scolaires et de centres aérés, adultes) lors de répétitions ou d'étapes de travail, sera poursuivie.

2. La musique

La programmation fait une large place aux différentes expressions musicales.

a/ La musique classique.

Un partenariat étroit entre *La Coupole* et l'Ecole de Musique et de Danse Agréée de Saint-Louis a été mis en place pour l'organisation de concerts symphoniques. Trois concerts sont inscrits chaque année dans la programmation culturelle.

D'autres collaborations peuvent intervenir sur des projets ponctuels liés aux objectifs pédagogiques de l'école. Des résidences de compositeurs associés à des travaux en ateliers pour les élèves donnent lieu à des concerts et des animations en direction des établissements scolaires.

Un projet se déroulera du 03 au 09 mars 2008, le musicien et compositeur Jérôme Naulais sera accueilli en résidence partagée à l'école de musique et au théâtre.

Le projet musical porte sur un conte musical pour ensemble instrumental, chœur d'enfants et récitant, intitulé (la machine). La composition musicale est de Jérôme Naulais sur un texte de Yvan Grinberg. Des animations musicales auront lieu tout au long de la semaine avec la participation des élèves des différentes classes d'instruments. Des interventions pédagogiques du compositeur seront programmées dans le cadre des classes et une conférence aura lieu au théâtre. L'œuvre (la machine) sera représentée en concert à la fin de la semaine au *théâtre La Coupole*.

Une programmation de musique de chambre réunissant des instrumentistes de niveau international est également proposée au public.

b/ Le jazz.

Des concerts de jazz en partenariat avec le club de jazz, Le *Bird's Eye* de Bâle et le *festival Jazz D'or* de Strasbourg sont proposés de manière régulière (3 concerts par an) aux mélomanes.

Les ensembles musicaux invités sont de grande notoriété et rencontrent un grand succès auprès du public, en particulier transfrontalier.

Une collaboration aura lieu avec l'ensemble régional Struber Jazz 'Tett' en 2007/2008 à l'occasion de leur 20^{ème} anniversaire sur la diffusion d'un concert et des animations musicales en liaison avec l'école de musique de Saint-Louis.

c/ Les spectacles lyriques.

Une ouverture vers l'opéra (La Traviata en 2008) fera évoluer la programmation lyrique centrée jusqu'alors sur l'opéra bouffe et l'opérette.

Des partenariats sur la diffusion seront recherchés auprès de l'opéra de Dijon (Duo-Dijon) avec lequel des collaborations ont déjà eu lieu.

d/ Les musiques du monde.

Chaque saison un choix éclectique (musiques Tsiganes, Klezmer, africaine et orientale) permettra de faire découvrir des cultures nouvelles riches en rythmes et mélodies.

3. La danse

Une programmation en danse classique et contemporaine sera proposée et sera accompagnée de programmes d'actions culturelles (stages, ateliers et événements).

Le développement de pratiques amateurs de qualité autour de la danse contemporaine en direction du jeune public et du grand public constituera une stratégie de construction d'un public, menée en collaboration avec l'école de musique et de danse de Saint-Louis.

En 2007, des actions de sensibilisation ont été menées à l'occasion de la venue du Centre Chorégraphique National de Grenoble. Des ateliers et des rencontres avec la Compagnie à l'occasion de la répétition générale ont été organisés en partenariat avec les classes de danse de l'école.

En 2008, la venue de deux ballets donnera l'opportunité de prolonger ces actions culturelles.

Des résidences chorégraphiques de courte durée seront proposées à des compagnies régionales.

4. Le cirque

Depuis son ouverture, le *théâtre La Coupole* mène une politique de programmation active vers les arts du cirque.

Chaque année depuis l'année 2004, des équipes sont accueillies dans le cadre de résidences de création de courte durée.

Cela concerne notamment de jeunes compagnies qui innovent dans la création.

Ces équipes sont programmées ensuite dans le cadre de la saison culturelle.

Les Migrateurs, association subventionnée par la DRAC, a pour mission de mettre en œuvre et d'animer un réseau régional pour les arts du cirque en Alsace.

Cette démarche s'inscrit dans les enjeux nationaux et internationaux des arts du cirque et dans les politiques de développement culturel territorial.

On peut la considérer comme innovante dans le paysage culturel français.

Le théâtre *La Coupole* est membre de ce réseau depuis 2005 au côté de *La Passerelle* de Rixheim, de *l'Espace Grün* de Cernay, du *Maillon* de Strasbourg, et de *l'Illiade* de Illkirch-Graffenstaden.

Ce partenariat s'exerce dans plusieurs champs :

- la valorisation des politiques de programmation de spectacles de cirque dans le réseau par la mise en œuvre d'outils de communication et la coordination entre ses différents membres
- l'accompagnement du développement des publics du réseau par des actions de sensibilisation et de monstration de maquettes et d'étapes de travail
- la circulation des œuvres et des publics entre les structures membres permettant une mutualisation des moyens
- l'ouverture sur des collaborations interrégionales et internationales
- l'organisation de projets spécifiques (rencontres professionnelles et rencontres artistiques)
- la participation au jury des *Jeunes Talents Cirque* et le soutien à la création de projets innovants

Chaque saison, deux équipes circassiennes seront accueillies pour des durées courtes au théâtre *La Coupole*.

Chaque résidence donnant lieu à la présentation d'une maquette de travail par la compagnie et une rencontre avec le public.

II LES AXES DE TRAVAIL DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

1. Une attention particulière au jeune public

Les actions en direction du « jeune public » (primaire, collège, lycée), autour du spectacle vivant (théâtre, danse, musique, cirque) constituent un axe fort de construction de publics. Elles permettent :

- le développement d'un travail déjà initié localement en musique et en théâtre
- d'affirmer une spécificité et une vocation de l'équipement à la fois dans les deux bassins de vie (français et transfrontalier) mais aussi dans le département et la région : en termes de programmation et de création
- d'encourager une concertation et un travail en réseau avec des initiatives déjà en cours (Strasbourg, Mulhouse, Kingersheim, Huningue)

Ces actions ont commencé à porter leurs fruits en termes d'audience et de réseau d'établissements scolaires.

Aujourd'hui, nous sommes en contact avec plus de 60 établissements scolaires, écoles élémentaires, collèges, et lycées.

Le programme sera poursuivi en ce qui concerne l'offre de spectacles aux différents établissements notamment aux collèges de l'agglomération et du Pays de Saint-Louis. Les collèges partenaires sont les suivants :

- Collège Georges Forlen
- Collège René Schickelé
- Collège d'Hégenheim
- Collège Françoise Dolto
- Collège Gérard de Nerval

Les spectacles seront accompagnés d'interventions en milieu scolaire par les équipes artistiques et assurées par des comédiens ou des metteurs en scène.

Les rencontres après spectacle auront lieu sur le lieu même de la représentation et seront coordonnées par l'équipe du théâtre.

Des visites du théâtre avec présentation des différents métiers qui y sont exercés par le personnel de *théâtre La Coupole* seront programmées.

Des projets spécifiques seront proposés à des écoles. En 2007, un accompagnement de projet d'initiation aux techniques du cirque aura lieu avec des écoles de la Communauté de Commune de Ferrette en partenariat avec le collectif de cirque *Petit Travers*.

Des spectacles de petite forme seront montés et présentés en milieu scolaire pour poursuivre le travail déjà entrepris avec le *Projet Desnos* à la fin de l'année 2005 dans deux collèges de l'agglomération et le lycée.

Ce spectacle « Et pourquoi pas » d'après Desnos sera repris et proposé à des élèves de troisième. Six représentations sont prévues dans deux collèges de l'agglomération.

La programmation d'un spectacle bilingue (en 2005 et 2006) sera maintenue et proposée au réseau des écoles élémentaires de Saint-Louis.

Nous poursuivrons un travail étroit de collaboration avec le lycée Mermoz dans le cadre de l'option théâtre contractualisée avec le théâtre.

Des prêts de salle et des initiations aux techniques du théâtre auront lieu.

L'accueil de classes aux spectacles tout public du soir seront développés et la collaboration accrue avec le lycée d'Altkirch.

2. Ancrage territorial, l'ouverture interrégionale et transfrontalière

Les perspectives

Compte-tenu de la position géographique de Saint-Louis, le *théâtre La Coupole* a nécessairement une vocation culturelle à différentes échelles territoriales :

- structure de proximité pour la population de la commune et du secteur des Trois Frontières. L'ancrage sur la zone de proximité a été réalisé grâce à l'adhésion et la fidélisation d'un public originaire du bassin de vie de la ville de Saint-Louis.
- équipement de pays sur un territoire s'étendant jusqu'à Mulhouse et sur le Sundgau
- équipement culturel de référence du bassin de vie transfrontalier incluant Bâle du côté suisse, Lörrach, Weil am Rhein et Fribourg du côté allemand. L'ouverture sur le bassin transfrontalier s'étant construite grâce à la participation au festival de danse tri-national Mobil(e) en septembre 2002, qui regroupait 9 structures culturelles venues d'Allemagne, de Suisse et de France.

L'équipement est, par ailleurs, bien identifié en région et dans le grand Est en raison de la qualité de la programmation et des projets déjà réalisés.

En direction de ces territoires, le *théâtre La Coupole* doit afficher une offre identifiée et prendre l'initiative d'explorer et d'expérimenter des formes de coopérations avec les équipements et institutions qui semblent les plus adaptés à des actions concertées, notamment par la mise en œuvre d'un travail en réseau et en partenariat.

Dans ce cadre, des liens sont recherchés avec d'autres structures culturelles (Huningue, Cernay, Kingersheim, Kembs) dans l'objectif de trouver des complémentarités en terme d'offre culturelle et de mobilité des publics.

Initiée en novembre 2006, une nouvelle réunion de coordination des scènes « du pays de Saint-Louis » regroupant l'*Espace Rhénan* de Kembs, *Le Triangle* de Huningue, *Rive-Rhin* de Village-Neuf et le *théâtre La Coupole*, a eu lieu en avril 2007. Une troisième réunion aura lieu avant la fin de la saison.

Une coordination concrète est entreprise en ce qui concerne les échanges d'informations et la communication : plaquettes, tracts, affiches et site internet, le *théâtre la Coupole* ayant proposé d'informer régulièrement sur sa « Newsletter ».

Au niveau de la programmation une coordination s'est mise en place concernant les choix dans le cadre des régionales et des thématiques de spectacles (des thématiques telles que cirque ou danse devront se dérouler à des périodes différentes).

Pour se faire, un planning résumant les programmations des différentes structures ainsi que les dates de présentation de saison a été mis en place et transmis à chacun des participants.

Concernant le jeune public *La Coupole* a proposé des réunions communes de propositions d'offre de spectacles à certains établissements scolaires. Dans ce secteur, une complémentarité entre les différentes structures sera recherchée.

Actuellement le *théâtre La Coupole* participe à la constitution d'un réseau avec des équipements culturels appartenant aux cinq régions du grand Est ; cette collaboration a pour objectif d'améliorer la circulation de l'information et pourrait aboutir à la mise en commun de moyens pour accompagner des projets pilotés par les uns et les autres en terme de coproduction et de diffusion.

Aujourd'hui, il apparaît prioritaire d'affirmer et de développer les actions culturelles accompagnant la politique de programmation et d'entreprendre de nouveaux chantiers en résidences conformément aux nouvelles orientations, afin de soutenir les compagnies indépendantes et ouvrir davantage le théâtre aux artistes et à leurs pratiques. La finalité de cette politique est d'élargir les publics et investir des territoires nouveaux.

Les actions menées sur la période 2004/2005/2006 ont porté, en accompagnement de la programmation, sur des résidences de compagnies théâtrales et de compagnies circassiennes, visant à développer une permanence artistique au sein du théâtre et sur le territoire de la ville de saint-Louis.

D'autres actions d'initiation et de sensibilisation ont été mises en place dans le domaine du jeune public et impliquant des écoles, des collèges et des lycées.

Dans le même temps, des actions ont été entreprises en direction des adultes, avec l'objectif d'élargir ces mêmes publics.

Enfin, le *théâtre La Coupole* a, soit participé, soit organisé des événements transfrontaliers permettant d'ouvrir de nouvelles perspectives de collaboration.

L'ensemble de ces actions menées par le *théâtre La Coupole* ou en partenariat, a ouvert cet équipement à davantage d'artistes et d'expressions artistiques.

Cette politique culturelle permet d'en faire un lieu vivant, ouvert sur l'agglomération, le Sundgau, le Pays de Saint- Louis et sur l'ensemble de la région transfrontalière avec en perspective un développement culturel harmonieux du sud du Haut-Rhin.

Ce programme assorti de ses objectifs nécessite du temps si l'on veut assurer le succès de ces actions culturelles et les inscrire dans la durée. Un grand nombre d'actions ont été concrétisées durant ces 3 dernières années (2004, 2005 et 2006), mais il est indispensable de poursuivre ce programme pour assurer la pérennité de cette politique culturelle.

Le réseau

Aujourd'hui, des collaborations existent entre différentes structures du Haut-Rhin.

Nous avons cité l'expérience novatrice du réseau régional des arts du cirque en collaboration avec *Les Migrateurs*.

Elles concernent *La Passerelle* de Rixheim et *L'Espace Grün* de Cernay.

D'autres collaborations ont lieu avec le *CDR* de Colmar sur des coordinations de programmations ou des achats de productions en vue de mutualiser les moyens pour accueillir des équipes artistiques.

Des échanges d'information et des prêts de matériel ont lieu avec *Le Triangle* de Huningue. Une proposition de participation au Festival de Marionnettes de Bâle et de Riehen sera transmise à Huningue pour l'édition de l'automne 2009.

Un système d'échanges réguliers d'informations via le net (documentation, lettre d'information) va être proposé.

Des rencontres seront organisées afin d'assurer une coordination de certaines programmations (par exemple dans le domaine du jeune public) et initier des projets communs dans des secteurs spécifiques tels que les pratiques en amateur, les arts du cirque ou les musiques actuelles.

Des collaborations avec le *Théâtre du Peuple* de Bussang ont eu lieu en 2006 et seront poursuivies en 2007 et 2008. Elles concernent la diffusion d'une création intitulée *L'Européenne* mise en scène par Charly Degotte et d'un partenariat dans le cadre des actions autour du cirque du réseau des migrants.

Une collaboration s'est concrétisée par la signature d'une convention concernant les échanges de communications (documents et supports divers, site internet) entre le *théâtre de Bussang* et *La Coupole*. Une proposition de tarif préférentiel dont bénéficieront les publics respectifs de ces deux structures figure également dans cette convention. En ce qui concerne le cirque un projet est en préparation entre le *théâtre Du Peuple*, *Les Migrants* et *La Coupole* sur un principe d'accueil en résidence et de coproduction pour la saison 2008/2009.

III LES AUTRES ACTIONS CULTURELLES MENEES PAR LE THEATRE

1. Les actions culturelles en directions des publics

➤ **L'ouverture des répétitions au public**

Des spectateurs seront invités à participer à certaines répétitions (environ 4 par année) et ainsi se trouveront au cœur du processus de création en particulier dans le champ du nouveau cirque.

C'est un moyen d'échange et de débat entre une équipe artistique et un public.

➤ **Les rencontres après spectacle**

Elles ont lieu à l'espace bar du *théâtre La Coupole* et poursuivront le programme d'échange qui a débuté en 2005.

➤ **Les conférences-débats**

Trois rendez-vous seront proposés chaque saison sur la thématique de la culture du spectacle vivant dans les disciplines de la danse et du théâtre.

En 2007, deux causeries sont organisées par la compagnie du *Théâtre du Jarnisy*

➤ **Un cycle de lectures** avec la participation de comédiens de renom sera proposé en 2008 et 2009

➤ **Un programme de stages** autour des techniques circassiennes sera mis en place en 2008 et 2009

Ils pourront être dirigés par les artistes de cirque appartenant aux équipes accueillies dans le cadre du réseau des *Migrants*.

2. Les pratiques en amateur

Dans le cadre de sa mission d'accueil des ensembles musicaux et des compagnies appartenant au réseau associatif de Saint-Louis, le *théâtre La Coupole* met à disposition chaque saison des espaces de travail et développe un travail d'assistance et de conseil technique aux pratiquants amateurs. Des représentations ont lieu dans les deux espaces du théâtre et sont ouvertes au public.

Des actions culturelles et musicales sont menées en partenariat avec l'Ecole de Musique et de Danse Agréée de Saint-Louis.

Un projet d'une semaine autour de la musique contemporaine en mars 2008 est en préfiguration. Le compositeur Jérôme Naulais sera accueilli en résidence.

Le *théâtre La Coupole* est partenaire de la ville de Saint-Louis pour l'organisation du *Festival Théâtra*, festival de spectacles courts qui a lieu chaque année au mois d'octobre et qui rassemble des compagnies originaires de l'Europe entière.

Le *théâtre La Coupole* organise depuis son ouverture des stages de formation destinés aux praticiens amateurs dans les disciplines de la danse et du théâtre.

Le partenariat avec le lycée Mermoz dans le cadre de l'option théâtre permet à des élèves de bénéficier d'un accompagnement technique et de disposer d'un espace de travail et de répétition pour les spectacles.

D'autres compagnies du Haut-Rhin sont accueillies, quand le planning du théâtre le permet, pour organiser des représentations ouvertes au public.

L'ensemble de ses actions montre que le *théâtre La Coupole* est sensibilisé et participe au développement des pratiques en amateur en intervenant comme lieu ressource.

Ce programme sera maintenu et les échanges avec la Fédération des Théâtres Amateurs du Haut-Rhin pourront être développés en vue d'éventuels accueils de compagnies appartenant au réseau.

3. Les actions transfrontalières

Le festival international de marionnettes de Bâle

Pour la première fois en 2005, le *théâtre La Coupole* a participé au *Figuren Theater Festival Basel*. L'objectif de cette collaboration avec les Villes de Bâle et de Riehen autour d'un projet culturel était de mettre en place sur le moyen terme un système d'échange de publics d'un côté à l'autre de la frontière.

En 2007, le *théâtre La Coupole* participera à l'organisation de la 3^{ème} édition de ce festival en partenariat avec la Ville de Bâle et de Riehen. Il aura lieu du 5 au 10 septembre 2007. Des représentations scolaires et tout public seront proposées.

Le réseau des théâtres suisses

Le théâtre *La Coupole* entretient des relations de travail régulières avec des théâtres d'un certain nombre de cantons suisses.

Il s'agit des structures culturelles suivantes :

- Le *Théâtre Populaire Roman* de La Chaux-de-Fonds
- Le *Théâtre du Passage* de Neuchâtel
- Le *Théâtre Les Osses* – Centre dramatique de Fribourg
- L'*Espace Nuithonie* de Villars-sur-Glâne
- Le *Théâtre Vidy-Lausanne*
- Le *Théâtre Roxy de Bâle*

Des productions de ces théâtres ont été représentées au théâtre *La Coupole* (*TPR, Vidy-Lausanne, Passage*)

Des échanges d'information sur les compagnies de danse et de théâtre suisses et françaises ont lieu régulièrement.

Des rencontres ont lieu périodiquement pour voir des spectacles et échanger sur l'actualité de la création.

Au printemps 2009, aura lieu au théâtre *La Coupole* une manifestation visant à montrer le travail de compagnies suisses, principalement en théâtre et en danse.

Le théâtre a également tissé des collaborations avec le canton du Tessin organisateur du festival Incontri Teatrali soutenu par Pro Helvetia et qui a lieu en avril 2007.

Soutenu par le Conseil Général du Haut-Rhin à travers un conventionnement sur 3 ans avec la Ville de Saint-Louis, le théâtre *La Coupole* a pu conforter les grandes orientations de son projet culturel et artistique qui a été mis en application en 2001.

Le bilan concernant en particulier la politique d'accueil de compagnies en résidence, les actions culturelles en direction des différents publics et des pratiques en amateur, et l'ouverture vers des projets transfrontaliers, est très positif.

Il s'agit aujourd'hui d'assurer la continuité de ces actions afin d'élargir les territoires et les publics et permettre de maintenir le haut niveau de la programmation des spectacles au théâtre *La Coupole*.

De nouveaux champs d'actions doivent être ouverts et de nouvelles collaborations suscitées entre les structures culturelles aux vocations complémentaires.

LA COUPOLE

BUDGETS PREVISIONNELS 2007 2008 2009

Participations départementales

LA COUPOLE	2007			2008			2009					
	Ville*	CG 68	Autres Ressources	Budget total	Ville	CG 68	Autres Ressources	Budget total	Ville	CG 68	Autres Ressources	Budget total
1) CHARGES DE STRUCTURE	648 560 €		238 000 €	886 560 €	648 560 €		238 000 €	886 560 €	648 560 €		238 000 €	886 560 €
<i>sous total</i>	648 560 €		238 000 €	886 560 €	648 560 €		238 000 €	886 560 €	648 560 €		238 000 €	886 560 €
2) PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL :	424 440 €			424 440 €	424 440 €			424 440 €	424 440 €			424 440 €
Soutien à la création (théâtre, danse, musique, cirque...) programmation, résidences; formations spécifiques	301 700 €	6 000 €		6 000 €	301 700 €	6 000 €		6 000 €	301 700 €	6 000 €		6 000 €
Sensibilisation des publics Conférences, débats, lectures, soutien aux pratiques amateur....	12 850 €			6 000 €	12 850 €			6 000 €	12 850 €			6 000 €
Actions spécifiques en direction du jeune public Programmation spécifiques jeune public; interventions et travaux spécifique en milieu scolaire; spectacles hors les murs, actions connexes...	89 590 €			12 000 €	89 590 €			12 000 €	89 590 €			12 000 €
Partenariats, réseaux, projets transfrontaliers (Festival figuren theater base!, autres projets..)	20 300 €	6 000 €		6 000 €	20 300 €	6 000 €		6 000 €	20 300 €	6 000 €		6 000 €
<i>sous total</i>	424 440 €	30 000 €		454 440 €	424 440 €	30 000 €		454 440 €	424 440 €	30 000 €		454 440 €
TOTAL GENERAL (1+2)	1 073 000 €	30 000 €	238 000 €	1 341 000 €	1 073 000 €	30 000 €	238 000 €	1 341 000 €	1 073 000 €	30 000 €	238 000 €	1 341 000 €

**DISPOSITIONS PORTANT SUR L'EVALUATION DU PARTENARIAT 2007/ 2009
ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA VILLE DE SAINT LOUIS
THEATRE LA COUPOLE**

Thématiques retenues/Informations à recueillir

Eveil, sensibilisation, éducation des publics et notamment du jeune public

Indicateurs * :

- Nature des projets développés – en direction des publics scolaires, amateurs
typologie des publics

Soutien à la création, attention particulière aux arts du cirque

Indicateurs * :

- Programmation générale et jeune public : typologie des spectacles, compagnies et publics captés (tranches d'âge, origine géographique....
- Programmation spécifique axée sur les arts du cirque, projets développés, typologie et origine géographique des compagnies, nombre et contenu des actions connexes menées (résidences, répétitions, événements, stages, partenariat avec la compagnie les Migrateurs...
- Soutien à la production : co-production de spectacles, nombre de compagnies accueillies et de spectacles créés, compagnies régionales aidées...
- Résidences : durée des résidences, type de résidences accueillies, projets développés, conventions avec les compagnies...

Dynamique de réseaux, ancrage territorial, ouverture régionale et transfrontalière

Indicateurs * :

- Partenariats et réseaux locaux, nationaux et transfrontaliers : type de réseaux, objectifs, projets, nombre et nature des actions ...

Informations financières

- Budgets prévisionnels, comptes d'emploi des aides, budgets réalisés, bilans. l'étude devra notamment mesurer les éventuels écarts entre les budgets prévisionnels et les bilans, la part des financements publics

Ressources humaines

- Organigramme

Rubriques diverses

*** les indicateurs ne sont pas limitatifs .**